

## Préambule :

( les 15 premières minutes de l'enregistrement sont peu audibles )

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Je suis très heureux d'ouvrir ce Conseil municipal du 20 mars 2023 et avant d'ouvrir officiellement ce Conseil, je procède à l'installation d'un nouveau conseiller municipal. Je rappelle que, par courrier du 7 février 2023, notre collègue Jean-Louis BADIOU m'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal à compter du 28 février 2023 conformément à l'article 2121 - 4 du code général des collectivités territoriales. Je rappelle qu'un hommage a été rendu lors du Conseil dernier auquel le conseiller municipal a pu participer .

Cette démission est maintenant définitive.

Le préfet a été informé par courrier en date du 20 février et conformément à l'article L. 270 du code électoral ; Estelle PARATTE était la suivante de la liste, elle a aussitôt démissionné en date du 20 février 2023. C'est donc ce soir Bernard PERRIN qui est le suivant de la liste et qui nous rejoint donc en qualité de conseiller municipal.

Au nom du Conseil municipal je vous souhaite la bienvenue dans une assemblée que vous connaissez puisque vous aviez siégé dans le précédent mandat à la fois au Conseil municipal d'ailleurs et au Conseil communautaire où nous siégeons ensemble. Je ne sais pas si vous souhaitez vous exprimer. Pour cette première prise de parole, nous allons vous donner un micro pour pouvoir le faire. Et donc, bienvenue!

**Bernard PERRIN** : Oui, comme vous dites je suis vraiment très très heureux de retrouver ce Conseil municipal . Là autour de la table, je connais beaucoup de personnes, même au sein de la nouvelle majorité. Peut être que c'est important de dire où je me situe sur l'échiquier politique. Surtout, je suis un centriste, en fait, un centriste de gauche. Simplement parce que j'estime que tout (e) élu(e) doit s'efforcer de faire le maximum pour protéger les personnes les plus fragiles de nos concitoyens. Voilà.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Merci beaucoup, je vous souhaite à nouveau la bienvenue. Alors avant de commencer, je vais donc vous indiquer les pouvoirs :

Monsieur DEMEOCQ a donné pouvoir à Madame DESJARDINS

Madame Ferrier à Madame TEXIER

Monsieur MARTEAU à Monsieur DEVERGNE

Madame MIGNIOT à Madame FAYARD

Secrétaire de séance : Madame TEXIER

Nous devons adopter le procès verbal du 26 septembre.

Pour débiter, nous devons adopter le procès verbal du 26 septembre 2022 qui a été transmis à l'ensemble du Conseil municipal et qui n'a pas fait l'objet de remarques me semble t il. Je ne sais pas si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce PV ?

Je vais mettre au vote : Qui est contre? Qui s'abstient? Adopté. Merci beaucoup.

# Délibération n° 1

**Le Maire Gérald BLANCHARD :**

Nous allons commencer par l'information au Conseil municipal des décisions prises en vertu des dispositions de l'article L. 1122 et 22 du code général des collectivités territoriales. Alors, pour rappel, pour les buxerollois qui suivent , il y a eu préalablement une commission générale et évidemment les choses qui vont être présentées ce soir ont été débattues en Commission, personne ne les découvre ce soir. Est-ce qu'il y a des questions ? Je rappelle que c'est une information. Actée

## Délibération n° 2

Indemnités de fonction des élus

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Lecture de la délibération

Est ce qu'il y a une question? Est ce qu'il y a des remarques, que je puisse mettre au vote? Qui est contre ? qui s'abstient? Adoptée. Je vous remercie.

## Délibération n° 3

Modification de la composition des commissions municipales

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Suite à la démission de Monsieur BADIOU il a été convenu avec Monsieur PERRIN qu'il reprenne les commissions dans lesquelles siégeait Monsieur BADIOU, cela concerne voirie, bâtiments, espaces publics, urbanisme et aménagement du territoire

Est-ce qu'il y a des remarques des questions ? je vais mettre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Merci beaucoup.

## Délibération n°4

Modification de la liste des membres pour la Commission de contrôle des opérations électorales

Lecture de la délibération

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Suite à la démission, comme dans les précédentes commissions, Monsieur PERRIN reprend les responsabilités qu'avait Monsieur BADIOU . Il sera accompagné de Monsieur BOUHET, Monsieur ROUGIER, Madame TEXIER, Madame PASQUET. Est-ce qu'il y a des remarques? Des questions?

Qui s'abstient ? Qui s'oppose ? Adoptée

## Délibération n° 5

Reversement de la totalité de la redevance des concessions funéraires à la Commune

**Emmanuel ZERROUNI** : Lecture de la délibération :

*Problème de micro inaudible*

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

Juste pour les habitants qui regardent ou qui sont dans la salle, auparavant il y avait un versement qui était fait au Centre Communal d'Action Sociale et on a fait le choix de fixer l'enveloppe sur le budget général pour une raison simple, pour les gens qui ne le sauraient pas, le cimetière de la commune étant quasi saturé. Il y a un projet d'agrandissement en cours à proximité et donc il était important de pouvoir identifier le budget, une ligne budgétaire spécifiquement, pour ce que ça peut engendrer. Le terrain n'est pas encore acquis, il est en cours d'acquisition et ça permettra d'enclencher toutes les études liées à l'agrandissement d'un cimetière, elles sont nombreuses.

Est-ce-qu'il y a d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adoptée

## Délibération n° 6

Tarifs de locations des salles communales

**Madame SULMON** : Lecture de la délibération :

En fait, c'est la reprise de la délibération du précédent conseil municipal du 20 février 2023, c'est une légère modification technique, mais qui n'impactera ni les ateliers ni les **inaudible**

Les tarifs indiqués dans la délibération sont TTC. Donc il sera appliqué un taux de TVA de 20 %.

**inaudible**

Tout ça, ça ne change pas grand chose, mais c'est une précision qu'on a voulu mettre dans la délibération pour être conforme avec la réglementation

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Est ce qu'il y a des questions? Est ce qu'il y a des remarques? Oui, il faut le dire peut être au micro.

**Ludovic DEVERGNE** Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues et bonsoir également aux habitants qui suivent nos échanges. Non, on ne va pas refaire le débat là dessus parce qu'on s'était déjà exprimés la dernière fois, mais simplement vous dire qu'on s'est abstenu la dernière fois, on s'abstiendra ce soir.

**Complètement inaudible**

**Françoise SULMON** : Je t'invite vendredi soir à boire un pot si tu veux mais aussi on va présenter tous les tarifs. Donc une réunion avec des associations pour leur proposer les tarifs et s'ils ont des questions également, présenter la nouvelle application du guichet unique pour toutes les demandes de matériels, de prestation, d'intervention, au bénéfice des associations.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Voilà, juste pour préciser, si il y a des associations qui nous entendent, ça ne change rien pour les associations puisque pour leurs activités habituelles il n'y a pas de tarif de location et le tarif de location pour des activités exceptionnelles hors AG, hors conseil d'administration, c'est vraiment à partir de la quatrième fois, donc ça ne change rien pour les associations. En revanche pour les associations hors commune elles se voient appliquer comme dans toutes les communes de GrandPoitiers, elles se voient appliquer un tarif spécifique, c'est la règle. Il y a aussi autre chose qui se met en place c'est un forfait ménage. Vous avez le ménage qui n'était pas bien fait. Et puis il y a un forfait aussi de déplacement quand une astreinte est sollicitée pour quelque chose qui ne relevait pas d'une urgence : J'ai oublié mes clés. C'est une inattention. Ce n'est pas une urgence. Nous appliquerons le tarif simplement parce que l'astreinte n'a pas vocation à intervenir sur ce genre de cas.



Est-ce-qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques ?

**Ludovic DEVERGNE** : donc est ce que vous pourrez nous indiquer l'heure et la date, parce que vendredi soir, je n'avais rien noté de spécial, mais si vous nous conviez c'est avec plaisir que l'on participera. Si vous pouvez nous envoyer l'invitation on viendra.

**Françoise SULMON** : C'est à 18h

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Il y en a partout vendredi soir .

**Françoise SULMON** : Ah, jeudi 23 mars à 18h30 en salle du Conseil

**Ludovic DEVERGNE** : Merci.

**Françoise SULMON** : Ca nous permettra de répondre ; Des associations nous posent des questions.

Donc on a noté toutes les questions, mais on y répondra ;

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : très bien. Parfait! Donc je vais mettre au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc adoptée.

Merci beaucoup. Et donc la parole maintenant est à Madame Desjardins pour la modification du tableau des emplois.

## Délibération n°7

Modification du tableau des emplois

Lecture de la délibération : **Nathalie DESJARDINS**

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Est ce qu'il y a des questions? Est ce qu'il y a des remarques, des interventions? Je vais mettre au vote. Qui est contre? Qui s'abstient?

adoptée

Merci beaucoup.

## Délibération n° 8

Prime annuelle de vacances aux agents communaux et à ceux mis à disposition de la Commune par le Centre de Gestion de la Vienne – Année 2023

Lecture de la délibération : **Nathalie DESJARDINS.**

Voilà pour cette longue délibération. On la retrouve tous les ans.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Avant de prendre les questions, et que Mathieu CHARTIER se prépare pour la question qui suit, si on peut lui donner le micro, ce serait très bien. Parfait! Je vois que maintenant tout le monde est organisé. Est ce qu'il y a des questions des remarques sur la délibération qui vient d'être présentée par Madame Desjardins? Non, c'est une délibération assez classique à cette époque de l'année. Donc je vais mettre au vote qui est contre, qui s'abstient, adoptée.

## Délibération n° 9

Fixation des tarifs 2023 des encarts publicitaires dans les publications communales à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Alors ce serait Tarifs 2023 si je peux me permettre, y a dû y avoir une petite erreur. À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023 revenir là dessus. Ce n'est pas octobre, c'est au 1<sup>er</sup> avril. Alors faut le dire, c'est tarif 2023 au 1<sup>er</sup> avril.

Lecture de la délibération : **Mathieu CHARTIER**

Bonjour, bonjour à tout le monde, bonjour à ceux qui regardent, si vous avez des problèmes de sons, c'est de ma faute. Voilà, c'est moi le responsable derrière tout ça. Donc je m'en excuse.

Donc on a tous les tableaux. Je ne sais pas si ça mérite d'être tous précisés. Pour faire simple et pour expliquer aux gens qui nous écoutent, on a fait des tarifs publicitaires selon la page dans laquelle la publicité est positionnée dans le magazine. Vous allez avoir des tarifs qui peuvent être dégressifs en fonction de la page sur laquelle vous êtes. Ce sera par exemple plus cher si vous avez une page publicité qui est sur la deuxième page ou en quatrième page donc à la fin du magazine ou si c'est une page intérieure standard. Et vous allez avoir également des tarifs qui vont être dégressifs en fonction du nombre de fois que vous souscrivez à une publicité. Si vous prenez une publicité sur les quatre magazines, vous allez payer moins cher par magazine que si vous ne prenez qu'une seule publicité. Donc je vais vous donner un tarif à titre d'exemple, si vous prenez une publicité d'une demi page, une demi page pour avoir un peu de visibilité, pour une seule parution en page intérieure, vous allez payer 900 € hors taxes. Si vous prenez deux parutions, ce serait 855 € hors taxe par parution, 810 si vous passiez à 3 et 765 si vous passiez à quatre. Donc je ne vais pas vous faire bien sûr tous les tarifs de tous les formats, mais l'idée est d'avoir des tarifs qui soient fixés comme ça.

On s'est basé sur la moyenne globalement, des tarifs publicitaires qu'on peut trouver à peu près en France sur des communes même plus grandes que nous, pour tout vous dire et on a essayé d'être en dessous.

Voilà, donc ça fait une somme bien sûr pour les entreprises, mais on a essayé de se caler en dessous de ça pour rester quand même relativement abordable pour les entreprises de Buxerolles.

Donc il est proposé au Conseil municipal de fixer des encarts publicitaires comme défini ci dessus, et de préciser que ces montants sont donc hors taxes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Merci. L'idée c'est de mettre en cohérence avec la TVA.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Donc je vais mettre au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée, merci

## **Délibération n° 10**

Fixation des tarifs de la restauration scolaire à compter du 4 septembre 2023

Lecture de la délibération : **Candice LORNIER**

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Merci donc juste pour votre info. C'est donc un tarif qui ne s'appliquera qu'à la rentrée. Si on avait dû suivre l'évolution du prix des denrées, on aurait plutôt fait une augmentation à 10 ou 15 % parce qu'aujourd'hui, c'est à peu près ce qu'on enregistre depuis un an. Donc ce n'est pas le choix qui est fait. On a tous conscience que dans toutes les communes, tout le monde applique à peu près ce tarif majoré de 4,5 % pour essayer effectivement que le repas reste bien accessible à tous, avec des tarifs qui soient appropriés en fonction du quotient familial. Je vais mettre à la discussion, si vous souhaitez intervenir . Juste un mot parce qu'on parle beaucoup de PAI et on va faire un petit point là dessus. Le PAI, c'est quelque chose qui est reconnu médicalement. Il y a quelque chose qui est indiqué par un médecin qui fixe les conditions d'un PAI. Il faut bien faire la différence. Et je le dis pour les gens qui pourraient nous écouter entre un PAI et des choix qui peuvent être fait, des choix faits par les parents notamment, où il y a un régime spécifique qui n'est pas reconnu par la médecine. En tout cas, ce qui n'est pas prescrit par la médecine n'est pas un PAI, c'est un choix alimentaire auquel la restauration collective ne peut pas toujours répondre parce que la restauration collective est là pour faire quand même de la masse, si je peux me permettre l'expression ainsi. Et on ne peut pas répondre ce n'est pas un restaurant comme on peut l'imaginer d'un « restaurant » on est dans la restauration collective, donc on va préciser les choses. Ça n'a rien à voir d'ailleurs avec le fait que nous travaillons un peu avec Poitiers sur une partie de la restauration. C'est simplement que la règle dans beaucoup de villes, c'est qu'on ne peut pas faire des repas différenciés, on ne peut pas en faire 50 différents, sinon ça devient ingérable. Un exemple concret : les traces de lait par exemple. C'est extrêmement compliqué de pouvoir faire des repas sans trace de lait parce qu'il y a du lait à peu près dans tous les aliments. Du coup, on encourage les parents pour qui c'est vraiment une obligation, en tout cas pour qui a demande un PAI qui nous permet éventuellement de répondre, de joindre une prescription médicale. Mais si c'est un choix alimentaire, je n'ai rien contre les personnes qui font pratiquer le véganisme à leurs enfants. Le véganisme c'est un choix, ce n'est pas une préconisation d'un médecin. Voilà, je voulais le dire et je réponds donc maintenant à vos questions si vous en avez sur ces tarifs. Donc, je le redis, qui ont été revalorisés en septembre de l'année dernière, qui sont revalorisés en septembre cette année . Il y a des collègues dans d'autres mairies qui font en janvier. Nous, on a gardé la périodicité de la rentrée scolaire. Est ce que oui? Du coup vous avez un micro? C'est bon?

**Francette POPINEAU** : Bonsoir tout le monde ici ou derrière son ordinateur. Oui, en effet, tout le monde a bien conscience des augmentations des denrées. On le subit chacun dans notre quotidien tous les jours. Et on voit bien qu'en effet il y a des coûts qui sont plus élevés auxquels la collectivité doit faire face. Mais la réponse, elle, ne peut pas être simpliste. C'est à dire on ne peut pas simplement envisager de répercuter une partie de ces augmentations sur les familles. D'autant que la hausse proposée ce soir, elle fait suite, vous l'avez rappelé, à la hausse qui est intervenue déjà l'an passé. Donc, ici, au Conseil municipal, notre rôle, c'est d'effectuer des choix. Et ces choix, ils doivent être élaborés ensemble de manière fine et cohérente. C'est un exercice qui n'est pas simple parce que ce qui peut paraître juste n'est pas toujours équitable. C'est pourquoi il faut regarder de près ce qui se passe sur des situations particulières en mettant ça en regard des autres augmentations. Si on ne regarde que la restauration scolaire, vous avez regroupé deux tranches l'an passé pour la première tranche qui existait encore en 2021, celle des familles les plus modestes. Cela veut dire qu'il y a une forte hausse qui va s'appliquer en deux années. A ce rythme là, car tout le monde s'accorde à dire que l'inflation n'est pas derrière nous, les familles les plus modestes vont voir les tarifs doubler pendant votre mandat si on continue à répercuter systématiquement les hausses. Votre engagement, nous vous le rappelons, c'était de laisser les tarifs inchangés. Alors, on peut constater qu'on en est déjà loin car en seulement deux ans, les tarifs ont augmenté de 8 %. En commission, nous avons demandé qu'on regarde par quotient l'ensemble des augmentations que vont subir les familles, notamment les familles aux revenus modestes mais aujourd'hui revenus modestes c'est aussi des familles de cadres moyens qui sont touchés aussi de plein fouet par l'inflation et de facto par l'augmentation du coût de la vie. Donc il faudrait qu'on profite de ce Conseil municipal pour regarder en détail les conséquences des différentes augmentations pour les familles. Certaines vont payer un prix de journée moins cher au centre de loisirs, on peut l'observer, mais d'autres vont payer plus cher et elles vont subir aussi une augmentation des tarifs périscolaires et une augmentation des tarifs de restauration. Il nous faudrait ce soir regarder ensemble des simulations pour une famille selon son quotient. Quelle augmentation par jour si on additionne les augmentations de la restauration, les augmentations du périscolaire et les augmentations d'une journée de centre de loisirs? Est ce qu'on a des tableaux pour voir les incidences? Ou est ce qu'on agit à l'aveugle avec seulement des données mathématiques? A quel moment la collectivité joue son rôle d'amortisseur social? C'est important qu'une collectivité joue ce rôle là. Une collectivité, son rôle, ce n'est pas de reporter les augmentations de dépenses que nous ne nions pas, bien sûr, il y en a, dans un tableau Excel. Et puis de dire voilà, on les répercute. C'est d'observer les répercussions pour les habitants. Il faudrait peut être ici ce soir, qu'on discute par exemple de la pertinence de geler les tarifs pour les foyers les plus modestes. Notre but, ce n'est pas d'entraîner vers une demande sociale des habitants, des familles qui n'y avaient pas recours jusqu'alors. Ce n'est pas notre intérêt. De même, ce travail, je le disais, doit être fin. Il doit être cohérent. S'il est demandé un effort aux habitants de 4,5 %, c'est un effort quand même conséquent, parce qu'il y a des augmentations, ça, là dessus, on est d'accord. Il faut qu'on puisse retrouver la même logique ailleurs. Or, on baisse les subventions des associations. Elles ont des fournitures moins chères les associations, actuellement ? Je ne crois pas. On n'augmente pas la coopérative

scolaire alors que les fournitures scolaires, les transports scolaires ont augmenté. Ça, ça ne peut pas être compris. Donc, nous, on ne peut pas approuver ce choix d'augmentation de 4,5 % parce qu'il ressemble aujourd'hui à une donnée mathématique qui ne s'appuie pas sur une étude fine sociale. Il faudrait qu'on ait ici, mais peut être allons nous avoir un débat, une réflexion pour savoir comment on joue mieux collectivement notre rôle d'amortisseur social et comment on fait ensemble pour ne pas rajouter à des familles qui sont déjà écrasées par des augmentations de dépenses dans leur quotidien, des augmentations qui concernent leurs enfants sans qu'elles puissent avoir d'autre choix. Elles ne peuvent que les subir. Parce que comment faire pour ne pas mettre son enfant à la cantine quand on travaille? Comment faire pour ne pas mettre son enfant au périscolaire quand on travaille? Et comment faire pour ne pas le mettre au centre de loisirs quand on travaille? Tout le monde n'a pas le choix de cela.

**Le Maire Gérald BLANCHARD :** Que c'est confortable d'être dans l'opposition, que c'est confortable. C'est très confortable parce qu'on peut à peu près promettre tout et n'importe quoi. C'est simple parce que ça ne nous coûte rien. Je vais quand même rappeler Madame POPINEAU, que pour la tranche la plus basse on propose un repas à moins d'un euro. Si dans cette salle, quelqu'un est capable de faire manger ses enfants à moins d'un euro par repas qu'il me donne son truc, je suis preneur. Parce que comme j'en ai quatre à la maison, ça m'arrangerait réellement qu'on puisse me donner la solution. Donc voilà, il faut savoir qu'un repas coûte à peu près allez, 10/ 12 €. Oui, si on met le personnel un peu plus.

**Candice LORGNIER :** À l'heure actuelle, on est plus autour de 15 € le repas

**Le Maire Gérald BLANCHARD :** Compris, tout compris.

**Candice LORGNIER :** Tout compris. C'est à dire on entend le repas en lui même, la préparation du repas par nos agents, la surveillance des enfants le temps du repas, la session de nettoyage après le repas. Et aussi, il y a l'entretien des locaux où mangent les enfants. Donc on est vraiment aujourd'hui à 15 € le repas. Et juste avant, je pense qu'on a quand même des prix qui sont assez intéressants

**Le Maire Gérald BLANCHARD :** On a des prix, regardez autour de nous , qui défient toute concurrence ou presque.

**Candice LORGNIER :** En plus, on a une augmentation des enfants qui viennent manger à la restauration scolaire parce qu'on propose quand même des prix qui sont assez intéressants pour les familles. Je note que c'est vrai que pour certains c'est le seul repas complet dont ils bénéficient et on en est conscient. Mais voilà, on est à 15 € et on ne peut pas.

**Le Maire Gérald BLANCHARD :** : Alors tout ça quand même pour dire qu'on peut faire dire à peu près ce qu'on veut aux chiffres, mais dire que ça augmente de 50 % quand on part de 40 à 80, je vous dis, c'est très confortable d'être dans l'opposition parce que ça, ça s'appelle de la démagogie. La réalité, c'est qu'aucun d'entre nous, en tout cas je n'ai pas eu de réponse, n'est capable de faire manger ses enfants pour ce prix là. Moi, ce que je regrette, c'est que vous avez oublié de nous signaler, la dernière fois, qu'on avait fusionné les deux, la 2ème et la 3ème

tranche pour en faire une unique. Vous savez, depuis longtemps, on oublie les gens qui payent tout. Et qui à chaque fois ne bénéficient de rien mais qui doivent tout payer. Et du coup, ces personnes là, je suis désolé de vous dire que c'est celles ci qui sont accompagnées dans la démarche qu'on a faite. Moi je suis désolé, un tarif à 0,42€, ça coûte plus cher, c'est ce qui existait avant, ça coûte plus cher que de le recouvrir et d'aller chercher l'argent avec le timbre et tout le reste. Et la gestion des personnels qui est derrière. Je trouve vraiment démagogique de nous reprocher d'avoir un tarif le plus bas à 0,84 €, ça n'existe nulle part ailleurs. Le geste il est fait par la collectivité puisqu'en ne procédant pas à une augmentation de la réalité de l'augmentation des coûts, oui, la collectivité fait un geste et ce n'est pas un petit geste. Pour le reste, je considère que nous avons des tarifs et nous avons fait beaucoup de comparaisons avec ce qui peut se passer autour de nous. Mais on a plutôt des tarifs extrêmement bas. Vous savez qu'il y a des tarifs dans certaines communes qui sont un tarif unique et le tarif unique, il n'est pas à 0,84 et il est plutôt à 4,5 à 6 €. Du coup, moi je considère qu'il y a à la fois une vocation sociale, mais il y a aussi une responsabilisation des familles. Un repas, ça coûte de l'argent et pour moi, à 0,84 €, je considère que nous faisons encore du social et que ça permet d'accompagner les plus fragiles. En tout cas, c'est dans cet esprit là que ça a été construit. Je ne sais pas s'il y a d'autres remarques, d'autres questions, mais quand vous prenez aussi la fixation des tarifs des accueils périscolaires, qu'on est à 0,50 pour le tarif le plus bas. On essaye de faire au mieux, mais on en parlera tout à l'heure lors du budget. Est ce qu'il y a d'autres remarques? Oui

**Francette POPINEAU** : Alors, vous avez une expérience dans l'opposition, moi je découvre et je ne trouve pas ça confortable, vous voyez? Donc ce n'est pas ce n'est pas le mot que j'emploierai. J'ai invité à la discussion, donc je n'ai pas donné de leçon, je n'ai pas dit qu'il faut faire ci ou cela. J'ai dit qu'on avait des pistes qu'on n'avait pas explorées. On ne les a pas explorées en commission, on ne les explore pas ce soir, je pense qu'on peut les explorer. Vous dites qu'il y a des tarifs qui sont très avantageux pour certaines familles. En effet, mais c'est le but d'une commune. On n'est pas la seule commune à faire des tarifs avantageux parce que c'est le but d'une commune de faire en sorte que le maximum d'enfants puissent déjeuner. Et ça fait un moment que ça se pratique dans les communes de permettre que les enfants mangent à bas prix. Il y a des augmentations. Peut être que ça paraît dérisoire pour beaucoup autour de la table. Pour certaines familles, toute augmentation, sachant que c'est à la journée, ça peut être ça peut avoir un poids à la fin du mois. Et aujourd'hui, on est quand même dans une problématique très difficile pour beaucoup d'entre nous. Et donc c'est quand même un sujet. Vous nous dites que vous avez fait des efforts et on l'entend bien évidemment, mais vous aviez fait une promesse de maintenir les tarifs. Nous on vous rappelle cette promesse, ce n'est pas nous qui l'avons faite. Je ne peux pas vous soupçonner d'avoir fait de la démagogie à ce moment là. Vous avez fait une promesse que vous ne pouvez pas tenir. Nous, notre rôle, c'est effectivement de vous rappeler les promesses que vous avez faites.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Je n'avais pas envisagé que nous aurions une inflation comme celle ci. Personne ne pouvait d'ailleurs l'envisager. Je n'avais pas envisagé que Monsieur Poutine irait attaquer l'Ukraine avec toutes les conséquences qu'on a. Le calcul quand même quand on prend le tarif le plus bas,



ça fait une augmentation je voudrais comme le dire au buxerollois quand on passe de 0,80 à 0,84 tout le monde aura compris que ça faisait 0,04 € de plus. Ça veut dire que ça fait 0,20 € de plus à la semaine, ça veut dire que vous multipliez par cinq, ça fait 1 € dans le mois. Bon, je suis désolé de vous dire que c'est quand même extrêmement dérisoire. 1 €, ça reste dérisoire et en tout cas ça montre le beau geste que fait la collectivité.

**Candice Lorgnier :** Et moi je voudrais juste rajouter parce que vous avez parlé de l'accueil du centre de loisirs lors de la dernière commission. Vous avez essayé de dire que notre solution, qui est en plus proposée par la CAF, n'était pas la bonne et je vous avais demandé de me proposer quelque chose avec Madame LOUIS et à ce jour, ni les services, ni moi, ni même Madame LOUIS n'avons reçu quelque chose sur une proposition qui aurait pu être envisagée de votre part. Donc voilà.

**Le Maire Gérald BLANCHARD :** Oui, je vous en prie, oui, je vous en prie.

**Francette POPINEAU :** Alors là, écoutez, je suis très surprise parce que la dernière commission, si vous voulez qu'on en parle, on était quatre autour de la table, donc je pense que je ne me suis pas avancée pour vous faire une proposition. Vous avez décidé, on en reparlera tout à l'heure parce que ce n'est pas la délibération en cours, vous avez décidé de lisser pour répondre à une commande de la CAF, moi je ne vois pas la difficulté là dedans. Moi, je redis ce que j'ai dit là à l'instant. Je voudrais qu'on regarde de près. Vous évoquez les augmentations de la restauration, qui sont effectivement d'un euro par mois, mais rajoutons à cela l'augmentation du centre de loisirs...

**Le Maire Gérald BLANCHARD :** Ça fait un beau titre, ça, pour un tract 1 € par mois d'augmentation de repas.

**Francette POPINEAU :** Oui, mais ajoutons à cela l'augmentation du centre de loisirs. Ajoutons à cela l'augmentation du périscolaire. C'est ce que je dis depuis le début,

**Le Maire Gérald BLANCHARD :** ça parle moins que 200 %, c'est vrai.

**Francette POPINEAU :** C'est une succession de hausses qui peuvent paraître dérisoires mais qui, à la fin du mois, peuvent coûter. C'est ça que je dis depuis le début et je ne sais pas où vous avez vu que j'allais vous proposer autre chose que le taux d'effort que vous avez présenté. Ça, c'est une invention

**Candice LORGNIER :** Non, c'est pas une invention. Vous avez critiqué notre travail sur le taux d'effort qui a été proposé pour les accueils de loisirs et je vous avais dit si notre solution ne vous convient pas, vous pouvez nous en proposer une autre. Elle n'était pas dans l'immédiat dans les heures qui suivaient, mais là, on est quand même à quinze jours. Et si vraiment cela ne vous convenait pas, vous auriez pu en proposer une autre. Voilà, c'était le seul.

**Francette POPINEAU :** Ca doit être facile de rapporter des choses lorsqu'il n'y a plus de témoin, puisqu'on était quasiment toutes les deux à la réunion.

**Candice LORGNIER** : Vous avez dit 4 tout à l'heure, je pense que ce n'était pas que deux et on était cinq, il y avait Madame LOUIS...

**Francette POPINEAU** : quasi toutes les deux. Voilà, on était cinq. Oui, tout à fait. Alors non, je n'ai pas dit que j'allais vous proposer quelque chose.

**Candice LORGNIER** : Non, Je vous ai proposé, vous ne l'avez pas dit, je vous ai dit si vous voulez, vous pouvez nous proposer quelque chose, à Madame LOUIS aussi, un autre tarif que même la CAF, ne nous conseillait pas, elle nous a conseillé un taux d'effort. C'est ce qu'on a fait. Je vous ai dit si vous souhaitez, vous pouvez nous proposer quelque chose. J'attends toujours.

**Francette POPINEAU** : D'accord

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Est ce qu'il y a d'autres remarques avant qu'on passe au vote?

**Françette POPINEAU** : Par contre, moi j'avais demandé en commission qu'on regarde par quotient l'ensemble des augmentations et voir pour chaque quotient ce que ça donne.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Déjà vous avez la réponse pour le repas. Ça donne 1 € par mois

**Candice LORGNIER** : Après vous pouvez solliciter des rendez vous, que ce soit avec les services ou avec nous. Je ne vais pas moi même vous proposer des rendez vous, j'ai un planning . Vous pouvez vous même le proposer ou demander aux services de vous proposer des choses.

**Francette POPINEAU** : Non mais c'est formidable, on a des commissions, on a des conseils municipaux et il faut que je prenne rendez vous entre les deux. Enfin, je crois qu'il faut être raisonnable. On a des commissions dans lesquelles on travaille,

**Candice LORGNIER** : Ca se prépare

**Francette POPINEAU** : On a les Conseils municipaux qui nous permettent de nous repencher ....

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Mais Madame **POPINEAU**, je sais que vous n'avez pas beaucoup d'ancienneté dans le Conseil municipal, mais vous êtes en train de nous dire, là, maintenant, qu'il faudrait revoir les choses. En gros, il faut qu'on enlève la délibération, Non, la délibération, elle est mise au vote. Vous n'avez qu'à vous positionner sur un pour ou contre ou une abstention. Mais on ne va pas refaire l'histoire. Si vous n'avez rien proposé pendant la commission ou à l'issue de la commission, il faut bien qu'à un moment donné, on choisisse parce qu'à force de choisir, on ne fait pas de choix. Est ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres

remarques? Donc je vais mettre au vote qui est contre qui ça contre? Qui s'abstient? Adoptée. Merci beaucoup.

## Délibération n° 11

Fixation des tarifs des accueils de loisirs à compter du 7 juillet 2023

Lecture de la délibération : **Candice LORGNIER**

Je ne sais pas si vous avez des questions.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Merci est-ce-qu'il y a des questions, des remarques. Oui Madame **POPINEAU**, je vous en prie.

**Francette POPINEAU** : Oui alors j'ai sûrement pas bien fait mes devoirs du soir, mais...

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Ça vient d'une enseignante.

**Francette POPINEAU** : C'est normal là, la commande de la CAF, il n'y a pas de sujet, on la comprend parfaitement. Elle demande un lissage en fonction des quotients et l'obligation nous est donnée d'y répondre. Mais le taux d'effort, je l'ai dit en commission et je le redis ici, il est mathématiquement juste. Mais j'avais demandé très précisément qu'on regarde les répercussions de l'ensemble des augmentations pour les quotients, c'est ça que j'aurais souhaité qu'on me donne ce soir. Donc, il n'y a pas forcément de travail entre les deux, mais on aurait eu ça on aurait pu observer si pour certaines familles, l'ensemble des augmentations était pénalisant ou pas, et de combien et comment on pouvait discuter ce soir aussi de la façon dont on voyait les choses pour certaines familles. Ça n'a pas été fait. Dans cette délibération, je passe là dessus, dans cette délibération, il y a surtout un élément qui nous interpelle, c'est le prix de la journée du centre de loisirs qui est majoré de 15 %. C'est quand même un taux conséquent 15 % sachant que les inscriptions à la journée sont déjà sur liste d'attente. Donc si en plus on les majore de 15 %, ça rend quand même les choses compliquées pour une famille qui voudrait inscrire son enfant à la journée. Alors je pense qu'on a une représentation des familles qui mettent leurs enfants à la journée. On pense aux familles qui inscrivent leurs enfants en fonction de l'activité qui est programmée. C'est pas un crime, mais c'est une façon de consommer un petit peu. Ça, je pense que ça peut être évité. On en a discuté en commission et il se trouve que là j'ai fait une proposition comme quoi, donc j'ai dit qu'on peut aussi faire une programmation à la semaine, de sorte qu'on ne sache pas ce qui se passe au jour le jour. Ça se fait ailleurs, on met dans la semaine, il y aura piscine, et caetera... et la veille, on demande aux enfants d'emmener un sac ou quoi que ce soit. On peut limiter ce genre de choses. Mais il faut savoir aussi que l'inscription à la journée, ce n'est pas simplement pour aller faire du golf ou parce que cette journée là, il y a une piscine. Il y a aussi des gens qui

ont des difficultés pour prendre tous les jours de vacances de leurs enfants. Quelquefois, on ne peut pas prendre tous les jours de vacances des enfants, donc on est obligé de les mettre une journée ou une autre. Quelque fois aussi, la mamie qui garde les enfants, et bien elle est malade et on est obligé de mettre l'enfant, quelquefois papa qui devait pas travailler est rappelé et donc il travaille. Il y a beaucoup de situations qui méritent qu'on ne pénalise pas les familles. Non seulement on est dans une situation exceptionnelle, on n'est pas sûr d'avoir de la place puisqu'on va être sur liste d'attente, on n'est pas sûr de pouvoir mettre son enfant au centre, mais si on le met, le prix est augmenté de 15 %. C'est vécu comme une pénalité, c'est vécu comme une punition. Nous, on est un service public. Il ne faut pas faire des tarifs de centre de loisirs qui seraient les tarifs de centre de loisirs du privé. Donc sur cette délibération, même si on comprend le lissage qui est fait par ailleurs, le prix de journée augmenté de 15 % est bien trop élevé, bien trop pénalisant et on ne peut pas voter cette délibération en l'état.

**Le Maire Gérald BLANCHARD :** Est ce que Madame LORGNIER veut rajouter quelque chose?

**Candice LORGNIER :** Alors en commission, il avait été proposé un tableau. D'ailleurs, le tableau que vous souhaitez voir et qui sera disponible avec les services quand vous le désirez avec les services plus un élu. On avait vu l'augmentation et la diminution parce que, je tiens à le préciser, c'est vraiment quelque chose de plus lisse qui sera plus juste pour les familles. On aura des augmentations pour certains, mais on aura surtout des diminutions pour d'autres. Donc on avait présenté ce tableau. Le seul travail qui n'avait pas été fait, c'est l'augmentation sur tous les services. Mais on avait proposé l'augmentation et les diminutions tranche par tranche lors de la commission. C'est juste que je tenais à préciser et l'inscription à la semaine, ça avait été demandé par les membres de la Commission petite enfance, enfance, éducation, jeunesse et pour permettre cette inscription à la semaine, on a vu les pénalités qui se font aussi ailleurs, sur une inscription à la journée. Vous évoquez les inscriptions de dernière minute sur des grands parents malades, sur des journées de travail qui se sont rajoutées. Ce n'était pas ces inscriptions là. Elles sont aussi sur liste d'attente et elles se font en fonction des places disponibles. Mais comme ça se fait déjà maintenant en fait, c'est juste qu'on rajoute pas ça.

**Le Maire Gérald BLANCHARD :** Moi par rapport là, c'est plutôt le papa qui va vous parler, c'est plutôt le père que le maire, on a quand même remarqué qu'il y avait des gens qui effectivement choisissaient les activités qu'ils voulaient faire. Bilan ils mettaient leurs enfants le lundi, ils mettaient le mercredi, c'était à la carte. Donc cela, je me permets de dire que je ne suis pas certain que c'est un problème de garde. C'est plutôt un problème d'occupation. C'est comme ça en tout cas que moi je l'analyserai. Et la difficulté qu'on a c'est que quand on recrute des agents, on est quand même obligé d'avoir un peu de lisibilité. Et si on veut donner un peu d'attractivité au recrutement, on ne peut pas recruter des gens une journée sur deux. Parce que comme vous le savez, on a des taux d'encadrement qui sont obligatoires. Donc si le lundi on a 20 personnes, enfin on a 20 gamins et que le

jour d'après on en a 40 et qu'après on en a à nouveau 20 en termes de gestion des ressources humaines et d'attractivité, même pour le recrutement, ça pose vraiment des problèmes. Alors ne pas le dire, alors là du coup, moi j'apprécie votre naïveté. Je pense que si on fait ça, les parents ne mettront que quand ils sauront et donc ça reviendra au même problème. Donc on a trouvé ce système. Voilà, moi je considère que le centre aéré, il n'est pas quelque chose d'épisodique, je veux dire, c'est soit on le met quatre jours, on le met une semaine, mais si on le met à la journée et pour en revenir du coup sur un témoignage d'avoir testé des centres aérés pour diversifier les activités privées, c'est pas tout à fait les mêmes prix. Même avec 15 % on est loin de ce prix là. Si vous faites des petits clubs ou des choses comme ça, je peux vous assurer que le prix il est bien supérieur. Donc enfin voilà, moi je considère que là, un peu comme quand on a demandé aux gens de s'inscrire en avance pour la cantine ou la garderie, c'est juste en termes de gestion, à un moment donné, on le dit souvent, les gens sont très consommateurs, c'est à dire que c'est en fonction de comment ça les arrange. Sauf que derrière, il y a du personnel. Nous, si on dit à quelqu'un qui est recruté ben tu vas travailler qu'un jour sur deux, ça ne va pas lui donner tellement envie de venir à Buxerolles. Du coup, si on le recrute toute la semaine, vous imaginez le coût que ça représente alors même qu'il n'y aura pas suffisamment d'enfants à encadrer. Cette proposition, elle a été faite aussi suite à un échange avec une des APE avec qui on avait eu un échange et qui nous posait ces questions là. Et pour le coup eux ça ne leur paraissait pas invraisemblable de faire ce genre de choses et quand on les a rencontrés, ils étaient plutôt force de proposition sur le sujet. Donc voilà, moi je pense que si on veut pouvoir bien planifier nos agents et nos recrutements, et bien c'est un moyen de pouvoir le faire. Je trouve qu'on fait un vrai effort sur l'inscription quatre semaines avant et ça permet vraiment aux parents de s'organiser bien à l'avance, d'avoir des systèmes de listes d'attente pour dire que la journée c'est pas prioritaire, qu'on priorise effectivement ceux qui mettent les enfants sur une semaine. Pour moi c'est juste une question de bon sens et de gestion. Alors je peux comprendre que peut-être...

**Candice LORGNIER :** Oui, oui, on l'a fait. Parce que c'est facile d'annuler au dernier moment et de se dire j'ai ma place et du coup j'aurai ma journée et d'annuler uniquement des journées. On s'inscrit à la semaine au début et en fait au final, à la fin on va se désinscrire sur le mardi et jeudi et finalement on reviendra au même souci avec un taux d'encadrement qui sera encore supérieur. Voilà, c'était vraiment pour on ait des divergences de point de vue, mais ce n'est pas fait pour embêter les parents, c'est simplement fait pour que la collectivité ait une gestion plus juste. Est ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques? Oui Monsieur BOUET ?

**Roland BOUET :**

La question posée ne porte pas sur le principe de privilégier les réservations à la semaine. Là dessus, on vous a dit qu'on était d'accord. C'est l'espèce de double sanction qu'opère l'augmentation de 15 % pour ces réservations à la journée. C'est cela qui nous pose problème.

**Bernard PERRIN** : Oui, d'autant plus que les inscriptions à la journée ne sont pas prioritaires. Donc pourquoi mettre encore 15 % de plus? Et c'est là que je ne comprends pas.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Si jamais tu veux répondre

**Roland BOUET** : On a toujours l'impression que c'est du plus plus plus constamment. C'est ça le Problème, non?

**Candice LORNIER** : Il y a du plus aussi. Enfin franchement, on a les quatre semaines pour les parents. Avant c'était pas proposé, on était à deux semaines avant les vacances. C'était compliqué aussi pour les parents de s'organiser. Je ne vois pas où on fait toujours du plus plus plus.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Est ce qu'il y a d'autres remarques, d'autres questions? Donc on va mettre au vote qui est contre? Qui s'abstient? Adoptée Merci beaucoup.

## Délibération n° 12

Fixation des tarifs des accueils périscolaires à compter du 4 septembre 2023

Lecture de la délibération : **Candice LORGNIER**

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Est ce qu'il y a des questions? Des remarques? Oui, je vous en prie.

**Francette POPINEAU** : On ne va pas refaire ce qu'on a dit, évidemment, mais je pense qu'il faut y penser à chaque fois qu'on met en place des augmentations qui touchent les mêmes : restauration, périscolaire, , centre de loisirs, ça touche des familles. Je pense qu'on aurait gagné à avoir un tableau qui nous aurait montré comment ça se répercute par quotient. C'est vrai que ça, je pense que ça fait défaut et il faut travailler en ce sens. Je l'ai déjà demandé, je le redis ici en Conseil municipal, il faut travailler pour voir ensemble comment ça se répercute et éventuellement comment on peut amortir pour certaines familles, le coût et les incidences que ça peut avoir. Parce que je le rappelle, c'est à la journée quand même. Donc ce n'est pas c'est pas rien. Bien sûr, ça paraît pas beaucoup, mais quand on multiplie le nombre d'augmentations plus les augmentations que les gens subissent par ailleurs, quand on a des enfants, ce n'est pas les seules augmentations qu'on subit. Donc on ne peut pas toujours taper dans le porte monnaie des foyers. Je pense qu'il faut regarder exactement ce que ça donne et remplir notre rôle ici d' élu et de se dire comment on aide au mieux.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Cela dit, si je peux me permettre. Vous pouviez faire l'étude dans l'opposition, ça n'empêche pas de travailler. Ecoutez, c'est votre question, ça peut être votre travail. C'est facile de nous dire le jour même que vous remettez en question, il fallait faire le travail. Et puis ce soir, si vous aviez été au bout de la démarche, permettez moi de vous donner deux conseils. Vous m'auriez dit voilà, pour une personne avec tel QF, ça fait une augmentation de tant. Enfin là vous êtes très passifs si je peux me permettre. Non, non. Il fallait le faire à ce moment là. Là par exemple, pour le premier coefficient, une augmentation de 0,02 €, quoi. 0,02 €, on parle de 0,02 €. Bon allez, on met au vote. qui est contre ? qui s'abstient? Adoptée.

Merci beaucoup.

On va maintenant rentrer donc dans tout ce qui concerne le budget. Je vais donc donner la parole à madame Fayard qui va nous faire une présentation. On va en même temps faire à la fois la rétro 2022 et le budget primitif 2023. Et après il y a tout un tas de délibérations qui en découlent.

## Délibération n °13

Budget principal – adoption du compte financier unique 2022 de la ville de Buxerolles.

Lecture de la délibération : **Séverine FAYARD : voir diaporama ci-joint**

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : On va faire à la fois la rétrospective de 2022 et le budget primitif 2023 dont découleront de nombreuses délibérations

**Séverine FAYARD** : Bonsoir à tous. Alors premier compte financier unique (CFU) de la commune de Buxerolles, donc une partie sur ce qui s'est passé en 2022 et sur la même diapo, les prévisions envisagées pour 2023. En ce qui concerne le Relais Petite Enfance, une nouvelle convention collective depuis 2022 pour les assistantes maternelles a permis de fixer un cadre réglementaire spécifique aux emplois à domicile. Il régit l'accès à la formation et définit les droits et obligations des employeurs et du salarié. Les ateliers proposés : Profiter des bienfaits de la nature par l'éveil des sens, du yoga, de la motricité au dojo. Et depuis avril, les assistantes maternelles ont accès à la cour d'école Simone Veil durant les vacances.

Le tableau des chiffres

Accueil Population : A partir d'avril 2023, c'est l'ouverture de l'agence postale ça qui va se mettre en place maintenant, très rapidement.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Il est à noter que la ville de Buxerolles fait énormément de pièces d'identité, alors c'est une forte demande. Il y a beaucoup de gens qui nous demandent au niveau des délais parce qu'on est maintenant sur des positionnements de dates qui sont très éloignés. À Buxerolles, on en fait plus que ce que l'Etat nous demande. Ce qu'il faut savoir, c'est que quand vous faites la convention avec l'Etat, vous vous engagez à faire un certain nombre de pièces, donc de carte d'identité ou de passeport dans l'année. Et nous, on en fait beaucoup plus que ce qui est demandé. Alors là, ils nous ont demandé de plus prendre de rendez vous jusqu'en août, parce qu'on en a trop pris, on a largement dépassé le quota. Le préfet qui est venu pendant les dernières vacances, a un peu incité d'autres collègues qui en font un peu moins à remonter un peu, retrousser les manches parce que tout le monde vient plutôt à Buxerolles. Donc à un moment donné, ça sature les services et ils n'ont pas que ça et du coup ça devient complexe.



Donc là, je pense que je crois qu'il y a Neuville qui est ouvert, Jaunay-Marigny, du coup ça va un peu nous soulager.

**Séverine FAYARD** : Il faut remercier Lydie qui a fait ça en étant très très malade.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : C'est ce que j'allais dire. Je remercie Lydie qui nous écoute peut être de chez elle encore qu'elle est peut être tout simplement dans son lit en train de se reposer parce que ça n'allait pas très fort aujourd'hui. En tout cas, on lui souhaite un bon rétablissement. Et je voulais dire avant qu'on ouvre le débat, qu'il y aura une présentation allégée de ce budget. C'est donc vendredi soir. De mémoire, on a dit 20 h je crois 19 h, c'est à 19 h, ce sera ici même. Et donc là, comme il va y avoir des échanges entre les membres du conseil municipal, vendredi, évidemment, on échangera avec les habitants qui souhaitent nous interroger sur les choix et sur aussi le fonctionnement de la commune. On a voulu faire quelque chose d'extrêmement pédagogique parce que c'est vrai que le budget, on n'en parle pas beaucoup. En réalité, c'est parfois loin des habitants et pourtant c'est ce qui pendant un an, va nous permettre de gérer la commune et d'investir. Voilà ce que je voulais vous dire Je voulais aussi remercier, on avait parlé de Lydie et puis de toi Séverine. Je voudrais remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce budget. Parce qu'un budget, ça se commence pratiquement après les vacances d'été, avec une lettre de cadrage, puis des rencontres avec les services pour faire remonter tous les besoins. C'est quelque chose qui s'est achevé il y a quelques semaines, à quelques jours avec la Commission générale et ce soir donc avec le vote du budget. Et donc voilà, je voulais remercier tout le monde parce que ça, c'est un gros travail. Ce soir, quand nous nous quitterons, eh bien, le travail commencera, c'est à dire de réaliser ce budget. Est ce qu'il y a des questions, des remarques sur le budget? Oui, je vous en prie.

**Ludovic DEVERGNE** : Oui, merci Monsieur le Maire. Pour débiter, quelques questions et puis après je ferai une intervention pour expliquer notre vote dans le document. Alors merci pour cette présentation qui nous a été faite que nous découvrons ce soir puisqu'elle ne nous a pas été faite en commission générale. J'ai une question concernant le conseiller numérique puisque dans le document qui nous a été présenté ce soir, j'ai vu passer à un moment qu'il n'y avait pas de recettes inscrites en 2023. Donc je comprends. Est ce que ça veut dire que le conseiller numérique, son contrat s'arrête? Est ce qu'il n'y a plus d'aide de manière certaine en 2023? C'est une question qu'on vous pose parce qu'effectivement vous avez eu raison de le dire, le travail du conseiller numérique a été très apprécié et il serait dommage que ça ne puisse pas se poursuivre parce que la demande est importante sur ces sujets. Autre chose que je souhaitais dire, parce qu'il y a plusieurs délibérations qui vont suivre, s'agissant du Compte financier unique, bon, il n'y a pas de souci, on adoptera le Compte financier unique puisque il s'agit de retracer la régularité comptable de tout ce qui s'est passé. Donc, nous, là dessus, on n'a rien à dire.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Ceux qui sont des puristes auparavant ont voté un compte de gestion et un compte administratif. Là, on vote le compte unique.

**Ludovic DEVERGNE** : Tout à fait. Donc nous, on votera ce Compte Financier Unique sans aucune difficulté. Une question néanmoins il nous a été indiqué au moment des orientations budgétaires, que le résultat cumulé, reporté vers 2023 était estimé à 951 000 et quelques euros. Et là, dans les documents définitifs, pour le coup, il est indiqué 826 000 €. Est ce qu'on pourrait en savoir un petit peu plus? Est ce qu'on parle bien de la même chose? Et qu'est ce qui justifie éventuellement que le chiffre soit pas identique? Alors c'est une estimation, donc pas de soucis. Mais est ce que vous pouvez nous en dire un petit peu plus sur ce sujet?

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Je vais répondre sur le conseiller numérique et puis après je laisserai répondre Séverine. Le conseiller numérique. Donc d'abord, il est en fonction jusqu'en juillet et ensuite la personne qui occupait cette fonction n'avait pas forcément envie de poursuivre. Nous, ce qu'on s'est dit, c'est qu'à partir du moment où on basculait avec France Services, cette offre d'accompagnement sur le numérique va perdurer à travers France Numérique. Donc il n'est pas prévu un renouvellement stricto sensu du conseiller numérique puisque aujourd'hui quelqu'un qui vient et qui a besoin d'être orienté sur la partie de l'administration numérique, il peut l'être par les services du conseiller numérique de France Services. Ce que je voulais dire aussi, on a quand même eu quelques retours, notamment de personnes qui font de l'informatique où ils disaient c'était une forme de concurrence déloyale. C'est à dire que d'une certaine manière, quand le conseiller numérique fait de l'orientation numérique d'un point de vue administratif, ça, ce n'est pas quelque chose qui est fait par une entreprise qui fait du numérique. En revanche, quand il vient à la maison réparer un ordinateur ou accompagner sur l'utilisation d'un ordinateur, ça pose plus question. Voilà, donc voilà où en est notre réflexion. Nous, on s'est dit qu'il y avait France Services qui marche très bien d'ailleurs, on a fait un bilan au CCAS il y a quelques semaines. On se dit que ça remplace, en tout cas, ça nous permet de voir d'une autre manière les choses. Et puis on pense aussi qu'il faut qu'on initie un travail avec le Parc des électrons. Et ça aussi, ça nous a été dit à un moment quelle concurrence nous faisons avec le conseiller numérique. Et donc ça fait partie des choses que nous allons réinterroger. Je vais laisser donc, Séverine nous expliquer la différence. Vous avez raison, il s'agissait de l'estimer et donc elle va vous expliquer pourquoi il y a une différence.

**Séverine FAYARD** : Au moment du débat d'orientation budgétaire, donc, c'était bien précisé dans le document que c'était un résultat cumulé prévisionnel et on était en pleine élaboration du Compte financier unique. Et les opérations d'ordre, vous savez, liées à l'apurement du 1069 lié au passage à la M57, cette opération là n'était pas encore passée et Lydie ne l'avait pas encore inclus puisqu'elle ne savait pas comment traiter cette information là. Elle a reçu l'information du service de gestion comptable postérieurement au débat d'orientation budgétaire. Et donc la différence, elle est liée à l'apurement de ce compte 1069. Voilà.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Est ce qu'il y a d'autres questions? Des interventions? Oui, je vous en prie.

**Ludovic DEVERGNE** : Merci Monsieur le Maire, je vais faire une intervention maintenant plus globale. Merci pour les réponses qui nous ont été apportées à

l'instant. Nous remercions nous aussi tous les collègues du groupe. On tient à remercier les services pour tout le travail qui a été fait. On remercie aussi les élus. On n'est pas d'accord, sur tout dans tout ce qu'il y a dans le budget. Mais vous avez travaillé pour faire votre budget et il y a quelques temps, on était à votre place. Donc on sait ce que c'est pour certains en tout cas. Donc merci à vous. Nous entrons donc dans la quatrième année du mandat, bientôt, dans quelques semaines. Alors le mandat a commencé en juin, mais en vrai, en avril, on sera déjà dans la quatrième année du mandat. Le temps passe vite, diront certains. Marcel Proust était à « la Recherche du temps perdu » et il nous semble en effet que beaucoup de temps a été perdu . Nous avons examiné avec attention le budget 2023 que vous nous proposez. Nous nous sommes aussi nourri des remarques que les habitants nous font remonter. Ce qui paraît assez évident, c'est la question de la fiscalité, une certaine explosion fiscale que l'on a notée. C'est ce premier point qui nous frappe. Nous sommes dans le mandat de l'explosion fiscale. Alors quand on regarde ce qui nous a été présenté ce soir, les recettes fiscales sont attendues en hausse d'un peu plus de 200 000 €. Donc cela veut dire qu'il y aura encore cette somme supplémentaire qui sera prélevée en 2023 dans les poches des habitants. Alors les bases fiscales effectivement sont revalorisées de 7,1 % en 2023. Et ça a été dit souvent, ce n'est pas de la responsabilité des municipalités et des élus en général, ça c'est sûr. C'est le Parlement qui a voté cette revalorisation des bases. C'était déjà plus 3,4 % en 2022 et cela s'ajoute à la hausse de 7 % que vous aviez votée dès votre arrivée. Là, pour le coup, c'était vous qui aviez fait ce choix. Tout cela mis bout à bout, les habitants souffrent de plus en plus et nous souhaitons, sur la fiscalité, dire stop. Nous pensons qu'il est temps cette année de faire un geste pour amoindrir cette hausse. Non pas annuler la hausse puisque ça serait assez coûteux pour le budget communal, mais amoindrir la hausse. C'est tout à fait possible. Et d'ailleurs le gouvernement, lorsqu'il a été interrogé, indiquait que les collectivités territoriales restaient libres, si elles le souhaitez, d'amoindrir l'effet revalorisation des bases en agissant sur leur taux. Et pour nous, c'est le taux de la taxe foncière. Il y a aussi une explosion tarifaire. Ça a été démontré ce soir. A cette explosion fiscale s'ajoute l'explosion tarifaire, comme l'a dit ma collègue Francette POPINEAU tout à l'heure, qui a bien fait ses devoirs, je peux vous le garantir, cette explosion tarifaire, avec un effort qui a été ciblé dès l'an passé sur les catégories les plus modestes et donc nous ne pouvons pas partager ce choix. Alors, ça a été fait tout à l'heure par ma collègue. Nous rappelons votre engagement pris librement . Personne ne vous avait forcé de ne pas augmenter les tarifs. Et cet engagement, il a été rogné dès l'an passé, alors que l'inflation restait contenue l'an passé, et même dans les orientations les tarifs. Alors, on nous dit que c'est démagogique. Je trouve que vous êtes un peu sévère avec votre propre projet puisque c'est vous qui aviez indiqué qu'il ne fallait pas augmenter ces tarifs . Sur les investissements : Dans les investissements nous trouvons bien sûr l'achat du local de la Poste qui est mentionné, la Poste que vous avez eu la volonté de voir fermer, et nous nous sommes clairement créé une charge nouvelle tant en investissement qu'en fonctionnement. La vidéosurveillance, elle se poursuit à un rythme, on va dire plus léger, puisqu'il y a 10 000 € qui sont prévus en crédits de paiement en 2023, après déjà 122 000 € dépensés dans les années passées sur ce sujet. Et on le verra tout à l'heure, l'enveloppe pluriannuelle concernant la vidéosurveillance reste bien inscrite à hauteur de 280 000 €. Donc c'est l'enveloppe

prévisionnelle. Nous verrons en fin de mandat si elle est utilisée entièrement ou non, mais en tout cas elle reste inscrite dans cette partie investissement. On trouve les études pour la restructuration de l'école Simone Veil. Ces études sont enfin inscrites. Il était temps parce que ça fait déjà trois ans que c'est attendu. Nous retrouvons aussi un fonds de concours voirie puisque vous venez abonder les crédits de voiries de GrandPoitiers. Et c'est une bonne chose, nous l'approuvons. Et pour le reste, il s'agit pour l'essentiel d'investissements assez courants, qui ne traduisent pas, selon nous, une vision d'avenir pour notre commune. Nous ne voyons rien, par exemple, ou presque rien, sur la question du changement climatique et du développement durable. Vous nous aviez dit que Buxerolles devait devenir une ville d'excellence environnementale. Et bien à la lecture du budget, il semble qu'on en soit loin. Et puis, il y a tous les investissements auxquels nous nous attendions. Nous pensions que nous allions finir par les trouver au fur et à mesure du mandat et nous ne les retrouvons pas, ces investissements. La rénovation de Valvert, la Maison des associations, la rénovation du bâtiment A de l'école Jean-Marie PARATTE. Si on n'ajoutait rien que ces trois dossiers en faisant une évaluation assez grossière à la louche, si on ajoute ces trois dossiers, c'est presque trois ou 4 millions d'euros d'investissement qui semblent annulés sans explication. Car évidemment, l'inflation ne peut pas expliquer le renoncement à trois ou 4 millions d'euros d'investissements qui avaient été promis en 2020. Nous avons constaté l'inscription d'un emprunt nouveau prévu à hauteur de 960 000 €. On nous avait dit, au moment des orientations budgétaires que l'objectif était qu'il n'y ait pas d'emprunt. Visiblement, il y a un besoin de faire un emprunt. En tout cas, s'est inscrit au budget. Alors je sais comment ça fonctionne avec les subventions qui nous seront attribuées en cours d'année. Vous réduirez le besoin d'emprunt, ça c'est clair. Et puisqu'on a vu aussi dans , les subventions aux associations, elles sont annoncées en baisse. Vous nous proposez de nombreuses baisses sur les subventions aux associations. 5 %, ça fait quasiment 20 000 € en moins, donc ce n'est pas rien. Je ne sais pas si c'était de la démagogie. Cette baisse, elle va frapper durement le monde associatif déjà à la peine avec les nouveaux tarifs de la salle des Castors, monde associatif dont nous avons tant besoin dans cette période post covid durant laquelle la vie n'a pas redémarré exactement comme avant. Tout a changé. Peut être le plus marquant parmi les associations, il y a le cas de la Maison des projets et là aussi ça fera l'objet d'une délibération. Mais c'est inscrit dans le budget bien sûr. La Maison des projets, notre centre socioculturel sera frappée durement avec une baisse de subvention qui est annoncée à hauteur de 14 000 €. Alors, à ma connaissance, c'est inédit et on nous dit qu'il sera fait à la place de l'investissement en plus. Mais ce n'est pas une nouveauté, la Ville a fait déjà par le passé des investissements dans les locaux de la Maison des projets et avec la hausse naturelle des dépenses de personnel que la Maison des projets doit assumer comme nous. Il y a un risque pour la Maison des projets de devoir réduire son activité, peut être même de fermer certains services . Je ne sais pas. Pourtant, du social et du culturel, on en a grand besoin en cette période. Donc nous sommes inquiets que votre décision aggrave la situation de la Maison des projets que nous pensons déjà difficile. Nous en saurons un peu plus lors de l'Assemblée générale de la Maison des projets qui aura lieu dans quelques jours. Nous vous avons interrogé en commission. Vous nous avez dit qu'il n'y avait pas de difficultés particulières sur le budget 2022 et qu'il était à l'équilibre. C'est

ce qui nous a été répondu. Et bien, nous verrons à l'Assemblée générale de la Maison des projets si les choses se sont passées ainsi en 2022. Donc, vous l'aurez compris, nous trouvons le tableau bien sombre pour notre commune, pour ses habitants, pour ses associations. Nous avons l'impression que vous avez jeté au feu les engagements de votre projet qui a pourtant été validé par les habitants. Et les habitants eux, ils ont toujours en tête vos engagements, en tout cas les principaux engagements. Donc, face à toutes ces explosions, qu'elles soient fiscales ou tarifaires, face à ces coups de canif dans vos engagements, nous craignons que les habitants finissent eux aussi, comme la fiscalité, par exploser. Nous souhaitons les représenter ce soir et c'est pour cette raison que nous allons voter contre le budget 2023 que vous nous proposez. Merci pour votre attention.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Vous avez commencé par une citation de Marcel Proust. Je vais aussi commencer par une citation. « On dédaigne volontiers le but qu'on n'a pas réussi à atteindre ». Voilà qui résumerait en quelques mots mon intervention. Tout ce que vous n'avez pas réussi à faire, on essaye de le faire. En 2019, quand les équipes ont rédigé leur programme municipal évidemment, elles n'imaginaient pas ce qui allait se passer : Crise énergétique, inflation qui n'a pas commencé en 2023. Je vous encourage à revoir les notes de conjoncture. Les alertes ont commencé dès septembre 2022, la hausse des taux d'intérêt, bref, des bouleversements qui ont des effets sur les finances de la ville et évidemment sur notre projet. À Buxerolles, comme partout en France, cela nous oblige à nous adapter. Cette réalité vous étiez vendredi au conseil de GrandPoitiers où il y a les orientations budgétaires. Elle est dans toutes les communes de France. Et encore vendredi, elle était à GrandPoitiers. Elle s'impose à nous. Il est évidemment beaucoup plus confortable d'être aujourd'hui dans l'opposition et de demander à la fois la réalisation de projets et la baisse d'impôts. Ce qui évidemment est un leurre, ce qui est évidemment une manœuvre politicienne, ce qui est de la démagogie, qui enlève d'ailleurs de la crédibilité à ceux qui tiennent ce discours, C'est irresponsable. Je ne peux pas imaginer un seul instant que vous soyez loin de la réalité à ce point. Cela n'empêche pas Buxerolles de bouger, se développer. Création de la Maison des aidants, rénovation du centre ville, des bâtiments municipaux, arrivée d'entreprises, de professionnels de santé, naissance d'événements, foodtruck festival, marché de Noël ou encore Octobre rose, moyens complémentaires pour la voirie, un budget voirie dont vous avez défendu le transfert et qui est aujourd'hui une catastrophe. Une propreté améliorée, sans oublier des actions pour l'environnement. Je vous invite à faire un tour au verger de Valvert. Je vous invite aussi à prendre en compte toutes les plantations de haies qui ont été faites ou les nombreuses voies qui étaient en goudron qui ont été remplacées, les ombrières photovoltaïques et la dotation composteurs qui est à Grand Poitiers mais qui va servir l'ensemble des habitants. Et puis j'évoquerai aussi les réponses aux problèmes de tranquillité publique. Ce matin, ça ne nous a pas échappé notre collègue va mieux grâce à un travail des équipes de direction, de l'éducatif, des équipes éducatives, mais aussi des élus et des agents de la ville. Je remercie d'ailleurs mes collègues qui sont investis en éducation, en voirie ou encore sur le thème de la propreté ainsi que la police municipale et les services techniques. Je remercie les liens que nous avons noués avec le principal de ce collègue. J'étais encore ce matin en train d'échanger avec lui

sur la mise en place effective de la classe aménagée musique. Une nouvelle fois cette année, le Conseil municipal ne vote pas d'augmentation d'impôts. Je le redis, seules les bases décidées par le Parlement évolueront pour faire face en partie seulement à l'inflation. Pour votre information, certaines villes sont contraintes d'augmenter les taux en complément des bases. Vous les découvrez au fur et à mesure. Oui, en 2022, nous avons pu dégager des moyens afin de disposer de moyens supplémentaires pour régler nos emprunts et lancer des projets d'investissement. Un jour, la majorité est accusée de mal gérer. Vous avez employé le mot de gabegie et le lendemain d'avoir constitué une cagnotte. La vérité est évidemment ailleurs. Face aux effets de l'inflation sur les finances, nous assumons notre choix de vouloir maîtriser nos dépenses de fonctionnement et de lutter contre le gaspillage pour pouvoir investir. La constitution de fonds propres, loin d'être une cagnotte, correspond à l'épargne sur le livret d'un particulier. C'est un préalable nécessaire pour toutes les communes qui souhaitent faire de gros investissements dans les prochaines années. Tout comme un particulier constitue un apport pour acquérir un bien matériel, la commune doit aussi autofinancer une partie de ses investissements. Alors, cagnotte ou pas cagnotte? J'aurais voulu que ce soir, vous utilisiez le mot cagnotte. Ça m'aurait donné l'occasion de donner les montants de vos cagnottes entre 2014 et 2019. En 2014, 713 000 € de cagnotte, en 2015 près de 700 000, en 2016 550 000 € de cagnotte, en 2017 Monsieur DEVERGNE, vous étiez adjoint aux finances plus d'un million de cagnotte, en 2018, 976 000 € de cagnotte. Je n'ai pas d'ailleurs de souvenir à l'époque de baisses d'impôts sous le précédent mandat. Au contraire, j'ai plutôt souvenir que les tarifs ont tous augmenté et que la taxe foncière et la taxe d'habitation avaient aussi augmenté. Comme quoi la démagogie n'est jamais bonne conseillère. Plusieurs chaudières remplacées, ça a été dit tout à l'heure, une voirie dans un piteux état, des bâtiments municipaux dégradés ou ne respectant pas les normes d'accessibilité, une cuisine du Bourg sur le coup d'une fermeture administrative pour des raisons notamment de sécurité. Vous nous laissez effectivement une situation bien dégradée face à des investissements qui ont été reportés et finalement pas faits. Dans cette période difficile, on peut décider de fermer des services publics. On peut aussi décider de s'adapter en demandant des efforts à chacun. Nous demandons effectivement ces efforts, par exemple aux associations vous l'avez dit, on va leur demander cette année un effort de 5 % sur les subventions attribuées. Ouvrez bien vos oreilles entre 2014 et 2019 les subventions accordées aux associations ont baissé de 22 %. Du coup, votre remarque est hors de propos puisqu'elle est sans commune mesure avec ce que vous avez fait vivre aux associations dans le précédent mandat. Je peux vous donner les chiffres, ils sont faciles 133 600 au début du mandat, 103 400. Sauf que vous aviez cette capacité à inscrire un budget que vous ne dépensiez pas. Ça donnait un moyen de s'afficher. On n'a pas baissé les subventions, sauf que dans la réalité, vous les avez baissé de 22 %. La Maison des projets fera effectivement le même effort, à ceci près vous ne l'avez pas dit, des moyens supplémentaires seront mis en place pour investir dans les bâtiments qui accueillent la MDP et qui vieillissent et qui aussi s'avèrent de plus en plus coûteux en termes d'énergie. Pour information, la moyenne des dernières années, l'investissement était autour de 20 000 € pour la Maison des projets. C'était compris dans les dépenses globales que nous contribuons pour nos locaux. Cette année, nous rajoutons 40 000 € pour continuer à faire des investissements. C'est un chiffre

qui n'a jamais été atteint. Chaque année, le budget consacré à la Maison des projets dépasse les 300 000 €. Je le dis pour les buxerollois ça comprend à la fois des subventions de fonctionnement du remboursement de personnel et donc les fameux 20 000 € dont je vous parlais tout à l'heure. Et malgré effectivement la baisse de fonctionnement, ça ne vous aura pas échappé que le soutien à la Maison des projets va augmenter mécaniquement puisque que je sache, ils continuent à se chauffer et à consommer l'électricité. Et ça, mécaniquement, ça ne vous a pas échappé, probablement comme chez vous, tout ça augmente. Du coup notre soutien va être plus important à la Maison des projets. Des efforts, tout le monde va en faire. Nous allons continuer à travailler sur les dépenses de personnel, même si évidemment, on ne maîtrise pas toutes les données et sur les économies de fonctionnement qu'il est encore possible de réaliser tout en poursuivant nos efforts de gestion, nos efforts de rigueur sur la gestion. Il va nous falloir aussi traiter des sujets qui jusque là ne l'ont jamais été. C'est la théorie de « je mets sous le tapis ». Je pense par exemple à Valvert. Dans quelques semaines, je vous proposerai un temps collaboratif pour travailler sur ce sujet. Je pense aussi à « sous le tapis » les locaux associatifs de Jules Verne. Je vous rappelle que ces locaux associatifs posent des gros problèmes, y compris de sécurité incendie. J'ai toujours pris mes responsabilités, j'ai toujours assumé mes choix. Je le fais même en pleine tempête. Merci. Est ce qu'il y a des questions? Des remarques? Oui, je vous en prie.

**Ludovic DEVERGNE** : Merci. Oui, je voulais apporter quelques éléments de réponse compte tenu de ce que vous venez de dire. Alors effectivement, il y a des choses qui remontent à loin, donc vous me laisserez quand même le temps de regarder précisément les sujets que vous avez évoqués. Effectivement, au moment des orientations budgétaires, on a parlé d'une cagnotte. Et oui, tout à fait, On peut appeler ça cagnotte, on peut appeler ça résultat de fin d'année, on peut appeler ça argent non dépensé. Voilà. Et on n'a toujours pas réussi à avoir une explication précise de l'origine de cette somme qui a été diminuée de 120 000 € entre les orientations budgétaires et le budget qui nous est proposé, qui nous est proposé ce soir. Donc, je regarderai dans mes archives.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Madame FAYARD vous a répondu sur la façon légitime ...

**Ludovic DEVERGNE** : Non, elle m'a répondu sur la baisse, mais après sur la constitution précisément d'où vient la somme qui n'a pas été dépensée? Ça fait plusieurs fois qu'on l'a posée,

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : j'ai l'impression que vous n'avez jamais été adjoint aux finances.

**Ludovic DEVERGNE** : mais si, tout à fait.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Alors vous avez vu comment ça se passe

**Séverine FAYARD** : Enfin, on a bloqué un autofinancement prévisionnel de 999 000 €. Cette année, on a bloqué en autofinancement prévisionnel plus d'un million d'euros. C'est dans l'espoir de pouvoir dégager un résultat de clôture intéressant. Quand vous vous empêchez de dépenser 1 million d'euros sur votre

fonctionnement, c'est dans l'espoir que ça retombe dans la caisse à la fin de l'année. L'an dernier, , on a bloqué quasiment 1 million d'euros. Donc c'est logique qu'il y ait une partie de ces 1 million d'euros qui retombent dans la caisse puisqu'on n'a pas pu les consommer en fonctionnement puisqu'ils étaient bloqués dans le virement de la section.

**Ludovic DEVERGNE** : Je crois qu'on a du mal à se comprendre ce soir. Mais bon.

**Séverine FAYARD** : Quand vous bloquez au chapitre 0 23, virement à la section d'investissement, vous vous privez de presque 1 million d'euros de dépenses en fonctionnement pour vous en servir de recette d'investissement. Ce virement, il est jamais exécuté, il est toujours à zéro donc il retombe dans votre résultat. Donc plus je bloque de l'autofinancement prévisionnel avec le 0 23 0 21 et plus j'ai espoir qu'à la fin de l'année je récupère l'argent que j'ai bloqué. C'est une dépense de fonctionnement ce virement de la section et une recette d'investissement. Donc je ne peux pas le consommer en électricité, je ne peux pas le consommer en personnel, je ne peux pas le donner à mes petits camarades, même si ils pleurent parce qu'il est bloqué en recettes d'investissement. Et donc forcément, comme il n'est pas exécuté puisque c'est une opération purement budgétaire, j'ai espoir qu'à la fin de l'année, on arrive à un résultat d'environ 1 million d'euros et c'est ce qui me permet d'avoir un report intéressant en fonctionnement, même si sincèrement, j'aimerais atteindre le niveau fabuleux de 2017 à 1 000 017 d'euros d'épargne.

**Ludovic DEVERGNE** : Je vous donnerai les éléments dans les jours qui viennent, parce que 2017, ça commence un petit peu à remonter.

**Séverine FAYARD** : On les a cherchés exprès.

**Ludovic DEVERGNE** : D'accord, très bien. Je me référerai à ce qui m'a été dit à l'époque.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Voilà, transmis par les mêmes services qui travaillaient avec vous avant.

**Ludovic DEVERGNE** : Tout à fait. Je me référerai à ce qui m'avait été dit à l'époque. Toujours est il que avoir un résultat de fin d'année, je l'ai toujours dit ici, ça n'a rien de scandaleux. Après, c'est l'ampleur du résultat..Et là, nous avons estimé que le résultat était trop important. Quand on a un résultat... l'année dernière...

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Comment vous pouvez dire ça, vous avez fait à peu près la même chose. Vous savez très bien qu'il y a un cycle de fonctionnement dans un mandat.

**Ludovic DEVERGNE** : Est-ce-que je peux terminer ?

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Mais non, mais ce que je veux dire que c'est que vous êtes en train de nous reprocher ce que vous avez fait.

**Ludovic DEVERGNE** : On essaie de mener un raisonnement et on est toujours interrompu , c'est un peu difficile. Vous avez droit de ne pas être d'accord .



**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Mais votre raisonnement, je ne le comprends pas. Je vais revenir à ce que disait...

**Ludovic DEVERGNE** : vous n'avez pas été adjoint en finances

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : donc c'est probablement pour ça. Mais Florence Jardin a expliqué ça la semaine. Enfin, vendredi dernier, elle a expliqué, moi je ne sais pas. Inscrivez vous aux formations qu'elle a proposées à l'opposition à GrandPoitiers.

**Ludovic DEVERGNE** : Quelle condescendance!

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Mais c'est ce qu'elle a fait. Elle a expliqué, elle a dit la même chose.

**Ludovic DEVERGNE** : Ce n'était pas très intelligent de dire ça, pas plus ce soir.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Non mais moi je trouve que si c'est une formation qu'on peut mutualiser, on fera des économies.

**Ludovic DEVERGNE** : Oui oui, c'est ça. Bien. Est ce que je peux poursuivre ce que je souhaitais dire, Monsieur le professeur? D'accord. Ok. Donc ce que je disais, c'est qu'il n'est pas scandaleux d'avoir un résultat de fin d'année. C'est l'ampleur du résultat qui peut nous poser des questions, surtout quand la fiscalité est en augmentation. Pourquoi on n'a pas baissé les impôts dans le mandat précédent? Mais il y a une raison simple, c'est que dans le mandat précédent, quand on a écrit le projet, il n'était pas dit ni écrit et nous n'avons jamais dit nous n'augmenterons pas les impôts. Vous, vous avez dit ça, vous avez dit ça. Alors si, si, vous l'avez.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : J'ai aussi la même formule que dans le projet de 2014.

**Ludovic DEVERGNE** : Voulez vous qu'on ressorte la vidéo?

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : J'avais parlé de maîtrise fiscale. J'avais employé la même formule.

**Ludovic DEVERGNE** : Demain, on donnera à la presse juste pendant la campagne électorale. Nous n'augmenterons pas les impôts parce que les gens n'en peuvent plus. Voilà la phrase exacte que vous avez dite. Donc ça fait quand même une sacrée différence pour les habitants.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Cela dit, on les augmente pas cette année quand même.

**Ludovic DEVERGNE** : Vous les avez augmenté de 7 % dès votre arrivée.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Oui d'accord, mais on les a pas augmenté là.

**Ludovic DEVERGNE** : Un an après avoir promis de ne pas les augmenter.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : parce qu'on a dû faire face à des caisses vides, oui, non, mais tout à fait, les caisses vides.

**Ludovic DEVERGNE** : Vous aviez tous les budgets, vous aviez une spécialiste des finances publiques, vous ne pouviez pas ne pas connaître la situation. Il faudrait savoir. On avait une cagnotte de 1 million d'euros.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : D'ailleurs, vous avez raison, on ne la connaissait pas.

**Ludovic DEVERGNE** : Non, non. Vous étiez élus, vous connaissiez l'état du patrimoine et vous étiez membre des commissions. Bon, alors donc, sur les associations, vous nous dites l'enveloppe a baissé, mais il y a une question de méthode. En fait, la méthode, dans le précédent mandat, c'était demander aux associations de se porter volontaires, même si de se porter volontaire ...

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : ça c'est malhonnête, c'est malhonnête.

**Ludovic DEVERGNE** : Ca s'est passé, Monsieur le Maire, mais ça s'est passé comme ça, c'est à dire c'est difficile ou est ce que vous m'interrompez tout le temps?

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Et oui, mais parce que là c'est pas honnête intellectuellement ce que vous êtes en train de dire. Vous avez baissé les subventions de 22 %,

**Ludovic DEVERGNE** : c'est tout à fait honnête.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : 22 %.

**Ludovic DEVERGNE** : Le maire de l'époque a demandé aux associations alors que nous subissions une très forte baisse des dotations de l'État, baisse inédite. Il a été demandé aux associations de faire volontairement un effort et des associations s'étaient portés volontaires. Oui, ce qui avait conduit à diminuer l'enveloppe concernant les subventions aux associations. Ça c'est un fait vérifiable dans les comptes rendus. Et donc la question de la méthode, oui, elle est différente, là, parce que vous, vous imposez une baisse de subvention alors que vous aviez écrit que vous ne le feriez pas. Et dans le mandat précédent, jamais il n'avait été écrit qu'on ne baisserait pas les subventions aux associations. Après Valvert, je ne sais pas, ce n'est pas nouveau. Valvert vous connaissiez? vous utilisez la salle. Tout d'un coup, vous nous dites : C'est quelque chose sous le tapis, ce n'est pas sous le tapis, c'était aux yeux de tout le monde Valvert. Tout le monde connaît l'état de Valvert. Ce n'est pas. C'est n'est pas nouveau. Et chacun savait qu'il faudrait faire quelque chose de Valvert, éventuellement le rénover. Il semble que vous vous ayez à l'époque où vous avez écrit votre projet, vous aviez plutôt opté pour rénover Valvert parce que c'est ce que vous aviez indiqué. Mais maintenant, peut être vous changerez d'avis, je ne sais pas. Et puis après, sur les locaux associatifs de l'ancien collège Jules-Verne, mais ce n'est pas mis sous le tapis non plus. Ça fait longtemps que c'est en discussion avec GrandPoitiers. Voilà, vous êtes allé à l'Assemblée générale de l'école de musique, vous savez très bien. Vous connaissez l'état des

locaux. Vous nous aviez même demandé, je me souviens, le diagnostic des locaux sur l'état des lieux à amiante à l'époque qu'on vous avait fourni.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Rien à voir avec l'incendie.

**Ludovic DEVERGNE** : Non, non, ça n'a rien à voir avec l'incendie, je suis d'accord. Mais en tout cas, vous ne pouvez pas dire que vous ne connaissiez pas l'état des locaux associatifs de Jules Verne, l'ancien collègue Jules Verne qui n'était à l'origine pas fait pour ça mais qui ont rendu service des années et des années. Et effectivement, c'est pour ça que vous et nous, nous avons inscrit la construction d'une Maison des associations, puisque je crois que nous avons conscience les uns et les autres de la nécessité de ne plus utiliser ces locaux qui deviendront je ne sais pas ce qu'ils deviendront, mais en tout cas nous avons tous cette conscience là. Donc arrêtez de dire que c'était mis sous le tapis. On ne peut pas tout faire dans un mandat. Il y a beaucoup de choses qui ont été faites dans le mandat précédent. Vous en ferez aussi un certain nombre en fonction de vos moyens. Ce qui vous est reproché, ce n'est pas tellement ce que vous faites sur les rénovations de locaux, c'est ce que vous aviez promis de faire et que vous ne ferez pas. C'est ça.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Bon allez, moi j'ai l'impression que vous ne vivez pas en France ni dans le monde. Est ce que vous avez perçu la situation dans laquelle on se trouve? Est ce que vous avez pris cinq minutes? Je ne suis pas certain que ce soit vraiment vos soucis, mais le nombre d'entreprises qui sont en train de déposer le bilan en ce moment, est ce que vous avez conscience de tout ça? Est ce que vous avez conscience de la situation dans laquelle on est? Est ce que vous avez vu, quand on a fait les orientations budgétaires de vendredi, tous les renoncements qu'on est obligés de faire à GrandPoitiers, je ne vous ai pas vu, alors je vous ai vu manifester pour la fermeture de la Poste. Je ne vous ai pas pour l'instant vu manifester sur les fermetures du service public, dont une résidence qui est dans votre canton. C'est à la limite. Oui, mais en tout cas, je suis étonné que le porte parole du Conseil départemental de l'opposition ne se soit pas offusqué de ça. Enfin, je veux dire, à un moment donné, les convictions, elles sont à géométrie variable chez vous. Si. Oui, je vous en prie.

**Ludovic DEVERGNE** : Non, je ne sais pas. Tout d'un coup, on vient de se téléporter au Conseil municipal de Poitiers, c'est formidable.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Non, vous êtes conseiller départemental.

**Ludovic DEVERGNE** : ce soir on n'est ni au Département ni au Conseil municipal de Poitiers.

**Le Maire : Gérald BLANCHARD** : Oui mais vous êtes Conseiller départemental.

**Ludovic DEVERGNE** : Vous évoquez et ça, normalement, ça ne se fait pas d'évoquer des sujets qui sont traités par votre collègue Maire de Poitiers. J'ai pas de règle, je trouve ça pour le moins. Je trouve ça pour le moins.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : C'est votre silence que je trouve pour le moins étonnant.

**Ludovic DEVERGNE** : Non non, laissez moi terminer. Vous critiquez les décisions des élus de Poitiers.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Je n'ai pas critiqué. J'aimerais connaître votre point de vue.

**Ludovic DEVERGNE** : Non, non. Vous avez critiqué . Mon point de vue c'est le suivant : les soutiens du Département au CCAS de toutes les communes ne sont pas à la hauteur. Vous le savez puisque vous nous l'avez dit il y a pas longtemps. Je ne sais pas si vous avez réussi à négocier quelque chose là,

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : J'attends toujours un rendez-vous, que vous deviez m'avoir justement sur ce sujet, vous deviez m'avoir.

**Ludovic DEVERGNE** : Oui, tout à fait. Visiblement, il n'a pas l'air d'avoir trop envie de vous voir. Alors je ne sais pas. Vous verrez avec lui.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Pourtant, je l'ai eu plusieurs fois au téléphone. C'était plutôt l'inverse. C'est plutôt vous qu'il n'y a pas envie de moi.

**Ludovic DEVERGNE** : Non, je l'ai vu ce matin. Je le rappellerai dès demain. Bon, en tout cas, vous pouvez le voir sans moi si vous le voulez. Qu'attendez vous?

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Moi j'attends mon Conseiller départemental. J'attends son action.

**Ludovic DEVERGNE** : Tout à fait, mais votre Conseiller départemental n'est pas dans la majorité de droite au département, vous le savez. Vous êtes vraiment condescendant. C'est incroyable

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Non mais je suis étonné de votre posture parce que vous êtes un grand défenseur des services publics, mais quand vous ça vous arrange.

**Ludovic DEVERGNE** : Mais non mais j'ai des positions sur les sujets qui me concernent,

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Ambiguës.

**Ludovic DEVERGNE** : Est ce que vous pensez que je vais prendre position sur chaque sujet qui est soumis au conseil municipal de Poitiers? Moi je suis conseiller municipal ici de Buxerolles

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : et conseiller départemental.

**Ludovic DEVERGNE** : Oui conseiller départemental. Donc je vous parle des soutiens ou de l'absence de soutien du département au C.C.A.S.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Je ne vous ai pas vu non plus beaucoup manifester aux Couronneries quand les lumières se sont éteintes. Pourtant vous êtes conseiller départemental là bas.

**Ludovic DEVERGNE** : Mais attendez, mais c'est un sujet municipal, Mais ce n'est pas sérieux,

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Non, ça concerne les habitants .

**Ludovic DEVERGNE** : bien sûr, mais tout concerne les habitants.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Les électeurs qui ont voté pour vous au départements, ils n'attendent rien de vous.

**Ludovic DEVERGNE** : Non, je me suis mis une règle je n'interviens pas dans les sujets municipaux de Poitiers. Vous si ça vous intéresse, présentez vous à Poitiers si vous voulez, allez voir les habitants de Poitiers si vous le souhaitez

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : En gros...

**Ludovic DEVERGNE** : il n'y a pas de en gros, j'ai juste dit je connais maintenant vos méthodes. Maintenant on commence en gros à se connaître l'un et l'autre. J'ai dit ce que j'avais à dire

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Les habitants du conseil départemental qui ont voté pour vous au conseil départemental. Vous ne soutenez et vous n'agissez que sur Buxerolles. Vous êtes concentré sur Buxerolles

**Ludovic DEVERGNE** pas du tout .

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Ben si

**Ludovic DEVERGNE** : non, j'interviens sur les sujets qui concernent le conseil départemental. Et à Buxerolles comme conseiller municipal. La résidence que vous évoquez, c'est un sujet municipal. Voilà, c'est un sujet municipal.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : pas tout à fait.

**Ludovic DEVERGNE** : Vous imaginez si la maire de Poitiers était venue manifester quand vous avez fermé la poste ?

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Lisa BELLUCO est venue, du coup, qui était élue de Poitiers à ce moment là?

**Ludovic DEVERGNE** : Non, elle est député, c'est un peu différent.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Elle était élue de Poitiers aussi.

**Ludovic DEVERGNE** : Oui, peut être.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Vous êtes conseiller départemental, c'est la même chose.

**Ludovic DEVERGNE** : Elle était là en tant que député, bon allez, je trouve que le débat est un peu stérile mais bon.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Oui je suis d'accord avec vous en tout cas, on voit que votre conviction est à géométrie variable, je le note. Merci beaucoup. Et donc les élus, enfin les habitants du département, en tout cas de votre canton, quand ils sont à Poitiers, ils se débrouillent.

**Ludovic DEVERGNE** : Mais non, pas du tout. Moi je demande un soutien plus important au C.C.A.S à tous les CCAS, y compris celui de Buxerolles. parce que vous nous avez expliqué que la droite départementale ne donne pas un soutien suffisant au CCAS, notamment de Buxerolles comparé à d'autres départements. Vous l'avez dit.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : j'ai pas parlé du CCAS, j'ai parlé du service d'aide à domicile.

**Ludovic DEVERGNE** : c'est dans le C.C.A.S. Excusez moi.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Non mais d'accord, mais c'est le service d'aide à domicile .

**Ludovic DEVERGNE** : si vous voulez l'aide à domicile. Vous avez dit que le département, les aides du département n'étaient pas à la hauteur de ce que d'autres départements font. C'est un point de vue que je partage avec vous. C'est très souvent. Voilà.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Très bien. En tout cas, les gens qui luttent en ce moment ne compteront pas sur vous. Allez, on avance, on va mettre au vote l'adoption du compte financier et il faut que je sorte, et du coup je vais laisser la parole. Qui est ce qui est sorti? On va les attendre. Ils sont partis faire une pause technique. Tu peux lire la Délibération..

**Séverine FAYARD** : Ça fonctionne, oui. Enfin, que les habitants se rassurent. Oui, tout ce qu'on avait promis dans le programme ne sera pas réalisé sur ce mandat, mais tous les projets seront engagés, toutes les études seront faites pour permettre une réalisation sur le prochain mandat. Ce que les gens peuvent, et je pense qu'ils le comprennent, c'est que cette majorité qui était nouvelle, a dû prendre en main des nouveaux dossiers, s'habituer à son nouveau rôle d'élu dans une période où, et je le sais par ce que je vois ailleurs, la majeure partie des conseils municipaux ont perdu deux ans sur le lancement et la réalisation de leurs projets. Pourquoi? Il a fallu recalibrer tous les projets. Il a fallu trouver les entreprises pour réaliser les projets. Il a fallu aussi réajuster les montants des projets. Si on m'avait dit lors de nos premiers travaux pour réaliser le programme que la crèche nous coûterait plus d'un million d'euros, je ne l'aurais pas imaginé à ce moment là, ce n'était pas possible. Là, on travaille donc sur le prochain gros projet et c'est pour ça qu'on met de l'argent de côté. C'est pour pouvoir mettre 20 % d'autofinancement parce qu'on espère avoir 80 % sur les travaux de l'école. Donc on est obligés de mettre au moins 20 % d'autofinancement. Et quand je vois les prix de rénovation, j'ai très peur pour l'école Simone Veil. Donc on se prépare à devoir apporter un autofinancement important. Donc oui, on fait une réserve, mais ce n'est pas une cagnotte, c'est l'autofinancement dont on aura besoin pour pouvoir investir sur le projet de l'école. Les autres projets que vous évoquez, ils sont tous en travail. Tous

mes collègues travaillent sur les autres projets. Ça prendra plus de temps que ce qu'on avait imaginé, C'est vrai. Mais on travaille sur tout et tout sera réalisé. Si ce n'est pas sur ce mandat. Sur le prochain, tout sera lancé. On réalise actuellement certains des projets que vous même aviez lancés sous l'ancien mandat. C'est la règle du jeu. C'est comme ça. On a dû absorber un projet qu'on n'aurait probablement pas fait de la même manière que vous. C'est comme ça. le Cœur de ville. Mais c'est quand même nous qui devons assumer la fin de la réalisation des travaux. Enfin, là, je pense que mes collègues peuvent parler mieux que moi. Ça monopolise nos équipes, ça monopolise les élus. C'est quand même pas neutre sur la réalisation de nos autres projets. Quand ils sont en train de surveiller le chantier du Cœur de ville, ils ne peuvent pas travailler sur les autres projets. On n'a pas du personnel en quantité.

**Le Maire Gérald BLANCHARD :** Tu parles du Cœur de ville. Mais il y a eu tous les cheminements piétonniers qui n'étaient pas réalisés

**Séverine FAYARD :** Oui c'est un exemple parce que c'est le plus gros projet du moment.

**Le Maire Gérald BLANCHARD :** Les emprises avaient été faites, elles avaient été achetées. attendez, on aurait acheté des terrains dans le Cœur de ville pour rien faire, pour se faire plaisir. Enfin là je comprends pas. C'est à dire que ce qui est le long là, de Ravel et qui permet d'aller jusqu'à l'église, les emprises étaient achetées, on n'allait pas arrêter le projet au milieu. Enfin, moi je suis désolé, moi je ne suis pas dans la nature de me dire ce qui était initié par mes prédécesseurs est nul. On a été au bout des idées qui nous semblaient intéressantes. Mais comme le dit Séverine, à l'instant, ça prend du temps. Et pendant ce temps là, voilà, on a passé les premiers, la première année à être en réunion de crise sur réunion de crise. Parce que pour rappel, les gens ont peut être un peu oublié au début du mandat l'essentiel de la gestion c'était le Covid. Comment on va organiser les accueils, comment on va gérer les écoles, la première partie du mandat, ça a été ça, ça a tout le temps été ça. Enfin, dans toutes les communes, ça a été ça, donc on l'a géré, on a avancé sur Coeur de ville, on a avancé sur nos projets. Oui, on a sûrement pris du retard, comme le disait Séverine Fayard. Et l'important je vous dit c'est à la fin de la foire qu'on compte les bouses. On verra ce qui a été fait et on verra ce qui a été initié. Et les gens jugeront. Du coup, je sors et tu vas lire la délibération.

**Séverine FAYARD :** Tu peux rester pendant la délibération, c'est juste pour le vote qui se tient que tu dois sortir.

Donc, lors du conseil municipal du 28 septembre 2021, l'assemblée délibérante a autorisé la commune à s'inscrire dans le cadre de l'expérimentation du Compte financier unique à compter de 2022. Le Compte financier unique est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion. Le conseil municipal sous la présidence de : J'imagine que c'est moi, donc de moi même délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2022 après s'être fait présenté le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré. Le dossier a été présenté lors de la

Commission générale du 14 mars 2023. Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le Compte financier unique de l'année 2022. De constater par la pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexe les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; de reconnaître la sincérité des restes à réaliser, de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe.

Et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents y afférents. En l'occurrence, il ne pourra pas signer le CFU. Donc qui est contre? Qui s'abstient? Adoptée à l'unanimité.

## **Délibération n° 14**

Budget principal – Affectation du résultat 2022

Lecture de la délibération

**Séverine FAYARD :**

**Le Maire Gérald BLANCHARD :** Est ce qu'il y a des questions, des remarques? Donc je mets au vote qui est contre, qui s'abstient? Adoptée.



## Délibération n°15

Budget principal – adoption du budget primitif 2023

Lecture de la délibération : **Séverine FAYARD**

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Donc je vais mettre au vote qui est contre? Qui s'abstient? Adoptée. Merci beaucoup.

## Délibération n° 16

Budget principal – Mise à jour des AP-CP de la commune

Lecture de la délibération : **Séverine FAYARD**

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Est ce qu'il y a des questions? Oui. Oui, Je vous en prie.

**Ludovic DEVERGNE** : Oui, merci Monsieur le Maire. On n'a rien évidemment contre la programmation pluriannuelle du parc automobile. Par contre sur la vidéoprotection, vous appelez ça vidéoprotection bon, nous on dit vidéosurveillance. Il y a toujours l'autorisation de programme qui est inscrite à hauteur de 280 000 €, donc les crédits consommés c'est important aussi que les gens le sachent. On a déjà dépensé plus de 118 000 € sur ce sujet. On va encore dépenser 10 000 € l'année prochaine. On se pose dès maintenant la question de l'efficacité de ces fameuses caméras. Enfin, moi, ces dernières semaines, j'ai été appelé par plusieurs personnes qui se sont fait cambrioler malheureusement. Il y a une recrudescence des cambriolages. Je ne sais pas si ça aidera à la résolution des faits qui sont constatés, mais en tout cas, nous, vraiment, on pense que là, maintenant, dans la situation que vous avez décrite tout à l'heure, ça nous paraît vraiment pas prioritaire de poursuivre sur des dépenses de caméras. Donc, nous, on va voter contre.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Bon, on ne va pas refaire le débat. Toutes les villes de France, même les plus petites, sont en train de commencer à travailler sur des installations. Je pense que tout le monde vit à peu près dans la vraie vie quoi. Voilà, après moi, j'encouragerais, si c'est votre cas, de mettre des caméras chez vous pour les cambriolages ou une alarme. Enfin, pour moi, c'est quelque chose qui aujourd'hui est devenu assez commun de mettre une caméra ou une alarme à domicile. Après moi je vous encourage aussi, enfin en tout cas, j'espère que vous n'en serez pas victime, à vous inscrire sur Voisins vigilants et solidaires. Parce que

du coup je crois pas qu'il y ait des élus d'opposition inscrits. C'est un peu délicat de dire qu'il se passe rien si vous même vous ne participez pas à l'effort solidaire.

Inaudible

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Je pense qu'ils doivent être respectueux du RGPD. En tout cas, moi je vous encourage à y aller. Inscrivez vous.

Alors donc, on va mettre au vote.

Inaudible une personne parle sans micro pour ces échanges

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : On va mettre au vote les AP-CP si vous êtes d'accord. Donc qui est contre? Qui s'abstient. Adoptée. Merci beaucoup. On va passer à la délibération sur les budgets annexes. On va d'abord présenter la délibération sur les taux d'imposition

## Délibération n° 22

Fixation des taux d'imposition 2023

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : les taux n'augmentent pas, ce qui ne sera pas le cas pour toutes les villes de France

Lecture de la délibération : **Séverine FAYARD**

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Est-ce qu'il y a des questions ?

**Ludovic DEVERGNE** : c'est quelle délibération, s'il vous plaît ?

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : la numéro 22. C'est plus cohérent de voter les taux maintenant.

**Ludovic DEVERGNE** Ok, donc je demande la parole.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Oui, oui, je vous en prie.

**Ludovic DEVERGNE** : Bon, vous ne serez pas surpris, on avait déjà indiqué l'an passé qu'on souhaitait un geste éventuellement sur les taux. Donc, comme je le disais tout à l'heure, le gouvernement a dit qu'il laissait les collectivités territoriales libres de faire un geste sur les taux, non pas pour baisser le montant des impôts collectés. Donc il n'y a pas de baisse. Par contre, ça serait une augmentation moins importante si on veut amoindrir l'effet de la hausse des bases de 7,1 % qui a été votée par le Parlement, vous l'aviez indiqué. Donc ça, là dessus, c'est voté par le Parlement, c'est pas nous. Par contre, nous, on vote les taux et on peut décider que ça aura un impact moins important sur le budget des habitants de Buxerolles. Donc nous, on aurait souhaité qu'un geste soit fait. Alors évidemment, c'est pas maintenant que tout le budget est fait, encore qu'il peut y avoir toujours des ajustements sur le budget, mais nous, on ne votera pas les taux à l'identique. On

souhaiterait qu'ils soient revus un petit peu à la baisse pour amoindrir la hausse pour les habitants.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : C'est noté, mais je trouve toujours ça bien parce que du coup vous ne l'avez pas fait. Vous ne l'avez jamais fait quand vous étiez adjoint aux finances. Vous ne l'avez jamais proposé. Et pourtant les bases ont évolué. Non mais d'accord, mais il n'y avait pas tout à fait la même inflation, vous le savez bien. Enfin voilà. Enfin , ça je vous assure je ne suis pas certain que tous les Buxerollois soient dupes de ce genre de manipulation puisque vous êtes en train de demander, alors que tout augmente, que les taux d'intérêt augmentent, vous êtes en train de demander à ce qu'on baisse les impôts. Alors c'est vrai, c'est séduisant comme ça, mais ce n'est pas responsable. Même vous vous en rigolez.

**Ludovic DEVERGNE** : Ah oui?

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Mais voilà. Mais en tout cas, vous ne l'avez jamais fait parce que.

**Ludovic DEVERGNE** : Ca n'était pas nécessaire de le faire, mais vous avez compris que vous avez augmenté les impôts de 7 % la première année.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : comme vous.

**Ludovic DEVERGNE** : Mais nous, on n'avait pas pris l'engagement de pas les augmenter. Vous aviez promis .

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : c'est le truc d'enfantillage ça !

**Ludovic DEVERGNE** : Ah ben non. Quand je vois les gens, moi, ils me disent mais attendez, Monsieur BLANCHARD, quand on le voit, on lui dit...

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : moi j'en n'ai pas beaucoup qui me le disent

**Ludovic DEVERGNE** : , je vais vous les présenter.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Si oui, je veux bien, mais c'est votre fan club, ça me ferait plaisir de les voir.

**Ludovic DEVERGNE** : Figurez vous que c'est des gens qui ont voté pour vous parce qu'ils avaient cru que vous n'augmenteriez pas les impôts.

**Le Maire : Gérald BLANCHARD** : Mais ils savent très bien aussi qu'il y a l'inflation. Ils le savent très bien.

**Ludovic DEVERGNE** : ils savent qu'il y a l'inflation, mais personne ne l'ignore. Nous on demandait simplement un geste. Vous ne voulez pas le faire, Vous avez le droit de ne pas le faire.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Mais voilà, c'est un geste qui coûte pas cher. Ça ne coûte pas cher de le demander.

**Ludovic DEVERGNE** : Ce n'est pas tant que ça finalement. Vous pouvez le chiffrer, mais on peut faire un chiffrage assez rapidement. Ça ne coûte pas tant

que ça de faire un petit geste pour diminuer par exemple de moitié l'effet de la hausse des bases. On pourrait le faire

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : mais vous ne l'avez jamais fait.

**Ludovic DEVERGNE** : Parce que j'ai jamais eu des hausses de base à 7 %, ça c'est clair.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : mais vous n'avez jamais eu l'inflation qu'on connaît.

**Ludovic DEVERGNE** : On n'a pas eu d'inflation comme ça, Non, en effet mais c'est ainsi. C'est un fait. Je ne veux pas... Mais justement, quand il y a des situations nouvelles, il faut faire différemment. Il ne faut pas vous calquer sur nous. Vous nous dites souvent qu'on a mal fait. Puis là, un soir, vous nous dites on va faire comme vous

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : J'espère qu'à GrandPoitiers, vous allez aussi proposer une baisse

**Ludovic DEVERGNE** : mais on n'est pas à GrandPoitiers.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : ça me ferait bien plaisir.

**Ludovic DEVERGNE** : Attendez, on n'est pas à GrandPoitiers.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : J'aimerais bien. Vous pouvez très bien l'entendre.

**Ludovic DEVERGNE** : Vous, votre choix est plus important à Grand Poitiers. Vous êtes membre de l'exécutif. Moi, je suis totalement libre là bas.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Oui, oui, d'accord, Merci. Allez

**Séverine FAYARD** : Moi je voudrais être sûre d'avoir bien compris. Donc en fait, sous prétexte qu'on a fait une promesse dans un contexte bien particulier, aujourd'hui, on devrait faire quelque chose que vous reconnaissez comme « nécessaire » parce qu'il faut augmenter nos recettes puisqu'on doit investir. C'est vous même qui nous l'avez dit. Donc il faudrait, sous prétexte qu'on a commis une erreur de jugement lié à un contexte particulier qu'on ne pouvait absolument pas maîtriser, qu'on s'entête en disant qu'on fait une mesure complètement contreproductive et même complètement aberrante, parce que ce serait complètement aberrant de baisser les recettes alors qu'on en a besoin pour investir. Donc, sous prétexte de faire cette « promesse » A un moment donné, il faudrait qu'on s'entête dans une erreur. Il faut que je comprenne quand même votre logique parce que vous nous dites nous, on a augmenté les impôts la dernière fois, on ne les a pas baissés parce que c'était nécessaire. Eh bien là, je vous le dis, il est plus que nécessaire de ne pas baisser nos recettes. Donc on ne va pas, sous prétexte de faire plaisir aux habitants, en disant oui, on n'a pas pu respecter cet engagement là parce qu'on n'avait pas la connaissance du contexte qu'on allait connaître pendant ces deux premières années de mandat. Mais je vous le dis, oui, on a augmenté les impôts parce qu'on était obligés de le faire et on ne les baissera pas parce qu'on est obligés de rester comme ça.

**Ludovic DEVERGNE** : On n'a pas demandé de les baisser, on a demandé d'atténuer la hausse.

**Séverine FAYARD** : Mais cette compensation, elle ne correspond même pas à l'augmentation des charges qu'on a connues. Elle ne couvre même pas la revalorisation du point d'indice qui nous a été imposée par l'Etat. Parce que certes, l'Etat, il nous laisse libres, ça il n'y a pas de problème. Mais alors lui, il est libre de nous imposer des charges sans nous donner les moyens en face. Parce que je trouve ça très bien de revaloriser les fonctionnaires. Je suis fonctionnaire, donc évidemment je ne vais pas dire le contraire, mais il impose une revalorisation l'an dernier, probablement une nouvelle revalorisation cette année, parce qu'il faut quand même avoir conscience que ça va probablement arriver de nouveau une revalorisation du point d'indice. Donc il est libre de nous imposer des nouvelles charges, mais il ne nous donne pas de moyens complémentaires. Et donc il faudrait qu'on se prive de la revalorisation qui n'est même pas suffisante pour couvrir les

charges à caractère général, d'alimentation, de fluides et autres, et une éventuelle et probable revalorisation des salaires qui sera décidée et imposée par l'Etat. Donc libres. Libres de quoi? Libres de ne plus pouvoir investir parce qu'on va tout passer dans notre fonctionnement? Non, ça ne peut pas fonctionner comme ça Monsieur DEVERGNE.

**Ludovic DEVERGNE** : C'est des choix

**Séverine FAYARD** : Vous ne pouvez pas dire ça aux gens Monsieur DEVERGNE .

**Ludovic DEVERGNE** : Si j'ai le droit de le dire.

**Séverine FAYARD** : Donc si les gens ne sont pas contents parce qu'on n'a pas respecté notre engagement d'augmenter les impôts, ils peuvent venir nous voir, on leur expliquera, on assumera ce choix là, Monsieur DEVERGNE, et on l'assume tous dans cette majorité. Vous savez pourquoi? Parce qu'on est responsable.

**Ludovic DEVERGNE** : Oui oui, nous aussi on est responsables Voilà pourquoi un responsable, il faut être prudent dans les promesses qu'on peut faire.

**Séverine FAYARD** : On ne pouvait pas anticiper ce qui allait se passer en 2020, 2021 et 2022. On n'est pas Nostradamus. C'était impossible de prévoir cet enchaînement de catastrophes.

**Ludovic DEVERGNE** : Un mandat sans hausse d'impôts, c'est impossible. Vous le savez, madame Fayard, vous connaissez bien les finances.

**Séverine FAYARD** : C'est pas impossible.

**Ludovic DEVERGNE** : Si La preuve, c'est ce que vous venez de faire. La preuve, c'est les hausses qu'on subit. Un mandat sans impôts, c'est impossible.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : A Poitiers, ils l'ont fait pendant plusieurs mandats même. Ah, merci de le dire. C'est à dire que nous, on n'est pas autant taxés à Poitiers qu'à Buxerolles. Bon ben voilà, en fait, vous là, vous vous demandez plus blanc que blanc quoi, C'est transparent comme dirait Coluche. Du coup, vous le savez très bien, vous savez qu'on n'est pas très imposés à Buxerolles, on considère qu'on l'est toujours tous trop. Mais si on avait les taux de Poitiers, on n'aurait sûrement pas eu à augmenter. Ça, c'est la réalité. Et par ailleurs, il y a quand même une partie de la population non négligeable qui n'a plus de taxe d'habitation. Enfin, moi, à un moment donné, les gens, il faut qu'ils prennent en compte, qu'ils demandent toujours de la dépense publique supplémentaire mais à partir du moment où la taxe d'habitation disparaît, les communes, elles, font avec le seul levier fiscal qu'elles ont, c'est avec la taxe foncière. Du coup, vous le savez très bien et d'ailleurs vous ne pouvez pas défendre une autre position parce que c'est une position de responsabilité. Et du coup, effectivement, en 2019, c'était quand même bien avant le Covid, on ne pouvait pas savoir ce qui allait se passer, on ne pouvait pas savoir toute l'inflation qui allait nous tomber dessus. On ne pouvait pas savoir que le président de la République, et je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, fixerait une partie de sa réélection en disant aux gens Je vais vous augmenter avec l'argent des collectivités. Il a fallu l'assumer, on l'a assumé. Comme je vous l'ai dit,

même dans la tempête, il faut assumer toutes les décisions. Donc voilà, donc ce soir, effectivement, c'est pas responsable. Alors c'est vrai, c'est un bon créneau. Moi je propose une baisse que je n'ai jamais faite, mais je la demande aux autres. C'est comme si moi je vous demandais faites don de la moitié de votre salaire et puis voilà. Allez, on vote, ces taux. C'est donc qui est contre. Donc contre le maintien. Donc je sous entends que vous étiez peut être pour l'augmentation, donc je vais faire comme vous. Ah vous étiez pour que ça évolue? Bravo!

Bon allez. Qui est contre? Qui s'abstient? Adoptée. Merci beaucoup!

On va passer aux énergies renouvelables, donc ça nous oblige à revenir quelques délibérations avant et donc on revient à la délibération 17 avec Madame DESJARDINS. On expliquera ça vendredi aux habitants.



## **Délibération n° 17 et suivantes**

## Délibération n° 17

Budget annexe « Energies renouvelables » - Adoption du compte de gestion 2022 du receveur

Lecture de la délibération : **Nathalie DESJARDINS**

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : On va mettre au vote. Qui est contre ? qui s'abstient, adoptée

## **Délibération n° 18 :**

Budget annexe « Energies renouvelables » adoption du compte administratif 2022

lecture de la délibération : **Nathalie DESJARDINS**

Sous la présidence de **Nathalie DESJARDINS**

Donc on va mettre au vote qui est contre? Qui s'abstient? Adoptée.

## **Délibération n° 19**

Budget annexe « Energies renouvelables » Affectation du résultat 2022.

Lecture de la délibération : **Nathalie DESJARDINS**

**Le Maire : Gérald BLANCHARD** : Voilà donc qui est contre? Qui s'abstient?  
Adoptée. Et on passe maintenant donc à l'adoption du budget primitif 2023.

## **Délibération n° 20**

Budget annexe « Energies renouvelables » - Adoption du Budget Primitif 2023

Lecture de la délibération : **Nathalie DESJARDINS**

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : : Alors qui est contre? Qui s'abstient? Adoptée.  
Merci beaucoup.

## Délibération n° 21

Attribution d'une avance remboursable du budget principal au budget annexe  
« Energie renouvelable »

Lecture de la délibération : **Nathalie DESJARDINS**

Il est donc proposé au conseil municipal d'accorder une avance remboursable de 15 000 € au budget annexe aux énergies renouvelables et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Allez, qui est contre? Qui s'abstient? Adoptée  
Merci.

En fait, il est prévu de reverser au budget général en 2025. A priori cette avance parce qu'on aura un emprunt remboursé, on n'en aura plus besoin.

## Délibération n° 23

Subvention 2023 au Centre Communal d'Action Sociale

Lecture de la délibération : **Carine de Vitry d'Avaucourt**

Bonsoir à tous.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Merci. Est ce qu'il y a des questions, des remarques que je mette au vote? Qui est contre? Qui s'abstient ? adoptée

## Délibération n° 24

Modification du règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires et de la restauration

Lecture de la délibération : **Candice LORGNIER**

Avant, les parents pouvaient modifier l'inscription le mercredi précédant le lundi de la semaine et maintenant on demande à ce que ça se fasse le vendredi, soit dix jours avant le premier jour de présence de l'enfant.

*Et on va enlever au lieu et place de la facturation habituelle.*

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Est ce qu'il y a des remarques? Des questions? Donc on va mettre au vote qui est contre? Qui s'abstient? adoptée



## Délibération n° 25

Attribution de la Subvention à l'association Souvenir Français

Lecture de la délibération : **Carine de Vitry d'Avaucourt**

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : ne prend pas la parole, ne prend pas part au vote : Séverine FAYARD :

Donc effectivement la demande elle était claire, un effort de 5 %. Alors vous allez voir, la première subvention par exemple, ça équivaut à 20 € de réduction par rapport à l'année précédente. Donc c'est pas non plus des grosses baisses. Et je vous dis, par rapport à ce qui avait été fait sous le précédent mandat à -22 %, on est loin de l'effort qui était demandé cette année.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Oui, dites moi

**Ludovic DEVERGNE** : Oui, une intervention qui vaut pour toutes les délibérations qui vont suivre. Nous, c'est vrai qu'on se demandait qu'est ce qui a présidé à cette décision de baisse généralisée de soutien aux associations ? Alors, ce n'est pas un effort demandé. Effectivement, il y avait un effort demandé, vous avez raison, dans le mandat passé, c'était demandé. Là, c'est un effort imposé, c'est à dire que les associations n'ont pas la possibilité de dire non, ça nous pose problème. La Maison des projets, je pense, n'a pas eu l'occasion encore peut être de vous dire que ça va leur poser des difficultés. Donc une baisse de 5 %. Pourquoi? Pourquoi pas quatre? Pourquoi pas trois? On ne sait pas. Alors nous, on s'est concertés entre nous sur ce sujet et on ne veut pas voter contre les subventions aux associations parce que c'est tout ce qui nous est proposé. Par contre, on est contre la baisse qui est proposée à chaque fois. Nous on a fait le choix de s'abstenir sur les subventions qui sont proposées pour manifester notre opposition à cette baisse. Les associations sont soumises aussi à de fortes hausses dans leur activité. Elles sont amenées à louer des choses. Certaines ont du personnel également. Tout augmente. Vous l'avez dit tout à l'heure, vous avez justifié les hausses de fiscalité en disant que, et bien vous aviez des besoins supplémentaires. Les associations aussi ont des besoins parfois supplémentaires ou en tout cas au moins équivalents d'une année sur l'autre. Donc voilà, on va simplement s'abstenir sur la suite des délibérations.

Très bien.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Effectivement, tout est question de point de vue. Les associations entre guillemets « un peu plus chères en chauffage pour les salles associatives ». Voilà une justification qui est loin des 5 % qui est demandée, mais loin, très loin, en tout cas, on n'est pas à 20 %. Est ce qu' il y a d'autres interventions? Donc on va mettre au vote l'attribution pour la subvention à l'association Souvenir Français. Donc Madame FAYARD : à minima, ne prend pas part au vote. Laëtitia MIGNIOT non plus, mais il y a un pouvoir.

Donc il faut faire moins 2. Donc qui est contre? Qui s'abstient? Adoptée. Merci beaucoup

## **Délibération n° 26**

Attribution de la Subvention à l'association Buxerolles Vallées et Nature

Lecture de la subvention : **Françoise SULMON**

**Françoise SULMON** : C'est le même pourcentage de diminution.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Voilà, juste pour préciser, dans l'analyse, il y a le geste qui est demandé. On a quand même des associations. Je ne vais pas le dire ici, mais ce n'est pas le cas forcément de celle qui est présentée là, on a des associations qui ont de l'avance pour exercer leurs missions, beaucoup d'avance pour certaines. Du coup, c'est quand même à mettre aussi en corrélation.

**Françoise SULMON** : J'en profite là je précise, il y a des associations qui d'elles mêmes n'ont pas déposé de demande de subvention, de très grosses associations , parce qu'elles avaient des fonds disponibles, n'ont pas déposé de demande de subvention.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Donc ne prennent pas part au vote qui est dans le conseil d'administration., Madame PASQUET. Madame TEXIER. Si on ne prend que le conseil d'administration, bureau et conseil d'administration. Donc Madame TEXIER et madame PASQUET ne prennent pas part au vote. Donc qui est contre? Qui s'abstient? Adoptée. Merci beaucoup.

## Délibération n° 27

Attribution de la Subvention à l'association Comité d'Organisation des Épreuves Cyclistes de Buxerolles

Lecture de la délibération : **Gilles THINON**

Dans la commission Vie associative réunie le 6 mars 2023 où d'ailleurs il y avait Monsieur MENARD et Monsieur MARTEAU - Et la réunion s'est très bien passée, la commission s'est très bien passée- il n'y a eu aucune contestation et franchement, je me suis dit c'est formidable, tout s'est très bien passé, donc je suis un peu surpris ce soir sur le haro sur la baisse de 5 % de moyenne sur les associations parce que ce jour-là ça c'est très bien passé, Madame SULMON peut l'attester, dans la convivialité et il n'a jamais été question de cet échange vigoureux qui a lieu ce soir, donc je suis un peu surpris. Mais si, Monsieur MENARD, il faut, il faut assumer.

**Patrick MENARD** : Oui, juste pour vous dire que le soir de cette commission là, Monsieur MARTEAU et moi, on n'a rien dit. Mais il faut dire que quand on a commencé la commission, on nous a dit : de toute façon, il y aura une baisse de 5 %. C'était décidé, point. C'est ce qui s'est passé quand on a commencé la commission, c'était les mots de Madame SULMON. Donc c'était décidé, on baissera les subventions de 5 % pour les associations, ce qui ne représente que 85€ en moyenne de baisse. Ca c'est ce qui a été dit.

**Gilles THINON** : Par rapport à cette fameuse commission du CICE, je pense que les commissions servent justement à échanger à débattre, voire combattre. Je pense que c'est ça une commission. On ne vous a pas entendu.

**Patrick MENARD** : Si, on le fait ce soir. Et si on avait dit quelque chose en commission on n'aurait pas les baisses de 5 % ce soir ? Non

**Gilles THINON** : Non, non.

**Patrick MENARD** : Alors encore de la démagogie, ça continue, on est habitué. J'ai le droit de m'exprimer Aussi, d'accord ?

**Françoise SULMON** : La commission...

**Patrick MENARD** : Ensuite, on a la commission. On nous dit que la commission était terminée et j'ai posé la question : Et la Maison des projets, comment ça se

passé? On m'a dit C'est comme les autres, ça sera -5. Voilà comment on a terminé les commissions.

**Françoise SULMON** : Les commissions ont un pouvoir d'avis, ce n'est pas une commission qui décide. Oui, c'est le conseil municipal qui vote.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Alors c'est bien pour ça qu'on en débat ce soir et qu'on fait la remarque ce soir sur la baisse des subventions. Voilà, nous avons tout dit ?

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Je ne crois pas. Non, non, non. Vous oubliez vite

**Ludovic DEVERGNE** : Non, non, non non. Mais aussi on élabore des positions de groupe. Donc quand vous donnez des sujets aux collègues, on a besoin d'en parler ensemble après, pour élaborer une position, vous le faites aussi, j'imagine.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Donc la stratégie est connue, on ne dit rien en commission et puis après on se lâche en réunion publique.

**Ludovic DEVERGNE** : On dirait que vous êtes expérimenté sur cette stratégie, Monsieur Le Maire.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Non parce qu'en commission en général, je débats.

**Ludovic DEVERGNE** : Je me souviens que vous étiez souvent silencieux.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Bon, en tout cas, c'est dommage qu'à ce moment là, vous n'ayez pas fait entendre votre voix. On va mettre aux voix si vous êtes d'accord. Monsieur Philippe LECOCQ ne prend pas part au vote puisqu'il est vice président du COECB.

qui est contre? Qui s'abstient? Adoptée. Merci beaucoup

## **Délibération n° 28**

Attribution de la Subvention à l'association Histoire et Patrimoine

Lecture de la délibération : **Nathalie DESJARDINS**

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Madame SULMON ne prend pas part au vote. Il n'y a personne d'autre, je crois. Donc qui est contre? Qui s'abstient? Adoptée

## **Délibération n° 29**

Attribution de la subvention à l'association ESB Volley Ball

Lecture de la délibération : **Gilles THINON**

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Amélie LOUIS ne prend pas part au vote. Qui est contre? Qui s'abstient? Adoptée

## Délibération n° 30

Attribution de la subvention à la Maison des Projets

Lecture de la délibération : **Françoise SULMON**

Alors le calcul, c'est la subvention de l'année dernière moins 5 %, donc 279 000 € moins 5 % égal 265 050 €. Alors je dois préciser quelques points. Ce n'est que la subvention de fonctionnement. Il y aura en fin d'année la compensation de la mise à disposition des fameuses 12 000 €. Mais ça comme c'est sur justificatif, on ne peut pas le faire avant la fin de l'année. Et puis on a compressé effectivement le fonctionnement mais comme pour toutes les autres associations, et comme pour notre propre activité. On a demandé aussi aux services de faire des efforts pour pouvoir investir. Donc là, il y a un gros crédit d'investissement qui a été voté, qui est dans le budget. Vous avez 40 000 € qui sont consacrés à revoir tout le matériel d'éclairage de la rotative. Et puis il y a 20 000 € pour changer tout l'éclairage, toutes les lampes de la Maison des projets pour mettre des leds, évidemment, pour des questions d'économies. Donc 265 050, un potentiel de 12 000, ce sera selon les justificatifs et 60 000 € d'investissement. C'est quand même une somme importante qui avait été rarement atteinte les années précédentes.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Est ce qu'il y a des questions? Des remarques? Oui, je vous en prie.

**Ludivine RIQUELME MARTINEZ** : Donc c'est bien noté. Merci pour toutes ces précisions Madame SULMON, sur l'investissement qui est à hauteur de 60 000 €, qui est conséquent et qui était nécessaire sur la Maison des projets et son patrimoine bâti. Je veux juste dire un petit mot quand même sur la Maison des projets. C'est pas une association comme les autres. Là encore, dans votre présentation, vous mettez qu'il y a une compression du fonctionnement qui est comme pour les autres associations, ce n'est pas une association comme les autres. Ça vous a été rappelé lors d'un C.A extraordinaire sur lequel vous aviez échangé sur la possibilité de récupérer les salles, l'utilisation des salles de la Maison des projets. On a appris que vous faisiez un peu marche arrière sur ce sujet et c'est

une bonne chose pour l'existence même de la Maison des projets. Ça vous a été rappelé par l'ensemble des participants de cette table. On vous le rappelle encore ce soir, nous, au niveau de l'opposition. La Maison des projets n'est pas une association comme les autres. C'est un partenaire, un partenaire important qui valorise notamment le soutien des habitants dans leur capacité d'agir et qui défend des valeurs comme la dignité humaine, la solidarité et la démocratie. Ça, c'était un petit préambule pour rappeler pour l'ensemble des habitants aussi à quel point la Maison des projets est une association importante et un partenaire important pour la ville. La ville est en train de renouveler la convention de projets avec la Maison des projets. C'est en discussion, on est en travail. On a assisté d'ailleurs à un séminaire ce week end fort intéressant. On aurait pu éventuellement discuter d'une baisse de subvention sur le fonctionnement suite à ce contrat de projet, à ce renouvellement de contrat de projet. Là, ça apparaît avant, avant même de définir quelle vision on a et quels projets on a avec eux. Donc le timing nous paraît aussi un peu étonnant. On est quand même assez inquiets sur le risque de dégradation de la situation financière de la Maison des projets. Comme l'a dit tout à l'heure Monsieur DEVERGNE, on nous avait dit que le budget 2022 était équilibré en commission générale. On verra lors de la présentation de l'AG de la Maison des projets, On verra. Vous avez parlé des investissements et on vous félicite pour les investissements. Mais les investissements, comme vous le savez, ce n'est pas la même chose que le fonctionnement. La Maison des projets fait face aussi à des dépenses de fonctionnement qui augmentent pour elle aussi. Et aujourd'hui, cette baisse de 5 % sur un budget qui est quand même conséquent, ça fait une somme importante à laquelle elle va devoir faire face. Je vous rappelle aussi, je relis votre projet que j'ai sous les yeux. Il était noté « maintenir notre soutien financier et logistique à la Maison des projets avec un accompagnement pour la recherche de nouveaux financeurs complémentaires ». Donc ce soir, au vu de la baisse qui est souhaitée par votre majorité, je voudrais savoir où en est cette recherche de nouveaux financeurs complémentaires qui pourraient éventuellement compenser cette baisse.

**Le Maire Gérald BLANCHARD :** Du coup, vous êtes en train d'ouvrir un débat, mais je suis très content parce qu'on va aller jusqu'au bout de la démarche maintenant. La Maison des projets c'est une association comme les autres pour les élus qui a des missions particulières, mais qu'on traite de la même manière que toutes les associations, avec le même respect et les mêmes exigences. C'est peut être pas votre vision, c'est la nôtre. Mais ça je pense que tous mes collègues autour de cette table sont prêts à le dire, à le redire et à l'affirmer. La Maison des projets, c'est un magnifique outil. Il a déjà quelques années. Ce magnifique outil, il a très peu évolué,. Aujourd'hui, ce magnifique outil s'il n'évolue pas, il va être en déséquilibre. Enfin il ne va pas du tout être en adéquation avec les attentes des habitants. 800 adhérents, c'est ce qu'on nous a expliqué. Beaucoup d'associations. 35 personnes présentes samedi. Ça démontre une chose. Ça veut dire qu'aujourd'hui les gens y viennent, mais ils ne sont pas forcément investis dans le fonctionnement de la Maison des projets. C'est un premier point qu'il faudra revoir. C'est absolument indispensable parce que sinon, ça finit par être une coquille vide et ce serait quelque chose qui serait vraiment très regrettable. Deuxième point alors que vous l'avez dit tout à l'heure, vous avez baissé les subventions de 22 %



à toutes les associations sous le précédent mandat, la Maison des projets, malgré la baisse de dotation, n'a jamais eu à faire une quelconque économie. Vous ne l'avez jamais mis dans cette réflexion alors que nous, ici à la Ville, on ne recrute pas systématiquement à chaque départ. Qu'on doit faire face. Vous parliez de leurs charges de fonctionnement. Je vous rappelle que l'essentiel de leurs charges de fonctionnement, c'est la Ville qui les absorbe puisque l'échange, l'essentiel, c'est les fluides, c'est le chauffage, c'est l'électricité, c'est le gaz, c'est l'essentiel de leurs charges de fonctionnement. On a mis la Maison des projets dans un espèce d'écrin qui fait qu'elle ne s'est pas rendu compte que son environnement avait changé. Et je vous le dis, je l'ai déjà dit aux responsables de la Maison des projets, elle n'est pas rentrée dans une logique d'évaluation. Aujourd'hui, quand on demande une évaluation d'un certain nombre d'actions, on est incapable de nous dire le nombre de bénéficiaires. On est incapable de nous dire l'avis des gens sur le bénéfice qu'ils voient en allant à la Maison des projets. On n'est absolument pas du tout dans l'évaluation. L'évaluation en matière de social, en ingénierie sociale, ça s'appelle l'impact social. Il n'y a pas de mesure d'impact social. On ne sait pas aujourd'hui qui bénéficie des services de la Maison des projets, qui y va pour y faire quoi? Les salles, c'est intéressant que vous posiez cette question. La salle de la Rotative est sous exploitée. Vous avez eu les chiffres, Ils vous ont été donnés puisqu'il n'y a eu aucun souci de transparence sur ce sujet. Vous avez vu la sous exploitation de la salle de la Rotative? On est en 2023. Vous connaissez l'histoire de Buxerolles. On n'a jamais eu de salle digne de ce nom. Beaucoup d'associations vont se retourner vers la salle de la Rotative. Donc je l'affirme ce soir, l'objectif est que la Ville ait la planification de la salle de la Rotative. Nous avons eu une discussion qui n'aurait d'ailleurs pas dû prendre aujourd'hui en tout cas un retentissement public parce que nous sommes dans un échange. Il y a eu des échanges sur plein de choses et notamment sur les salles associatives dans un échange. Tant que la convention d'objectifs et de gestion n'est pas signée, ça reste un échange informel et pas une position. Donc il n'y a pas de recul parce qu'il y aurait eu recul si on avait acté une position. On n'en a pas actée. On a posé des questions. Donc aujourd'hui, moi, mon sentiment, c'est qu'il faut que la Maison des projets évolue. Il y a un nouveau directeur qui est arrivé. Ça va dans le bon sens. On a perdu du temps et maintenant il faut le rattraper. Aujourd'hui, il faut absolument que cette Maison des projets ait un second souffle. C'est indispensable. Sur le reste, effectivement, on a une vision extrêmement différente. C'est historique. 60 000 € d'investissement cette année à la Maison des projets pour plusieurs raisons. C'est que la Maison des projets était sous dotée en investissement depuis plusieurs années. On peut faire de l'affichage sur du fonctionnement, mais si c'est pour à la fin avoir des locaux qui soient énergivores comme c'est le cas et ce ne sera plus le cas à la fin de de cette année. Si on a un système d'éclairage de la salle de spectacle qui n'est plus adapté, on met aussi de l'investissement pour l'accompagner. C'est un autre choix. Il faut toujours assumer ses choix. Mais je peux vous assurer qu'à la fin de l'année 2023, même s'il y a eu une baisse de 5 % du fonctionnement qui est assumée, nous augmentons considérablement l'investissement et nous devons aussi faire face à une hausse des fluides, électricité, gaz et tout le reste. Bref. C'est un choix différent. Moi, je pense que nous avons beaucoup à faire pour la Maison des projets. Nous avons envie de travailler avec la Maison des projets. Nous l'avons démontré à plusieurs reprises, notre objectif, c'est de faire des choses ensemble et pas de

faire chacun de son côté, comme cela a été pendant trop longtemps le cas. Je ne sais pas si tu veux rajouter quelque chose, Françoise.

**Françoise SULMON** : je voulais dire qu'en investissant beaucoup plus sur la Maison des projets, on préservait notre patrimoine parce que la Maison des projets, le bâtiment nous appartient. C'est aussi une mesure de protection de notre patrimoine et de maintien. Donc ce n'est pas en pure perte c'est une valeur, le patrimoine. Et je voulais aussi préciser au niveau des charges supplétives, tous les ans, la Ville assume à peu près entre 60 000 à 65 000 € de charges supplétives le chauffage ...enfin des tas de charges. Donc c'est également à prendre en considération dans ce que la Ville peut apporter.

**Ludovic DEVERGNE** : Mais je voudrais juste rebondir sur deux petites choses qui ont été dites par rapport à la logique d'évaluation de la Maison des projets. Chaque année, on a quand même un bilan qui est fait lors de l'assemblée générale avec des chiffres qui sont avancés et il y a des documents qui sont fournis à chaque assemblée générale.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Est-ce que vous avez le document qu'on vous a envoyé ?

**Ludivine RIQUELME MARTINEZ** : oui, bien sûr.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Une phrase sur deux, il y a marqué : non évalué.

**Ludivine RIQUELME MARTINEZ** : Alors je voudrais revenir là dessus aussi. L'évaluation c'est un peu selon votre bon plaisir Monsieur le Maire. Je me permets de faire ça. C'est à dire que nous, quand on vous demande une logique d'évaluation sur les caméras, vous nous dites oui, mais ça va être compliqué parce que c'est aussi un sentiment d'insécurité qu'il est difficile d'évaluer, quand on vous demande des évaluations sur la mise en place des repas qui sont faits par Poitiers et qui ne sont plus fait sur place, vous nous dites oui, mais il y a des gens qui viennent nous voir et qui sont très satisfaits. Donc tout le monde est satisfait. Donc si vous voulez l'évaluation, il y a des choses qui sont travaillées sur la Maison des projets. On travaille sur de l'humain, sur des projets qui sont aussi sur du long court. Je sais que vous avez une logique qui est la vôtre et que voilà, je ne dis pas que c'est moins bien ou mieux. En tout cas vous êtes sur des choses, il faut que ça se voie tout de suite, il faut que vous puissiez en faire une communication. Et du coup la Maison des projets, effectivement ne travaille pas comme ça. La Maison des projets travaille, le social, ça se travaille sur du long court, d'accord sur du long terme et il y a des choses qui sont peu palpables, peu évaluables, mais qui sont nécessaires. Le maillage, notamment avec les habitants. Mettre en valeur des habitants sur des petites actions, les faire accéder à des associations ou à juste à des actions qui sont faites même s'ils ne viennent qu'une seule fois. Voilà, c'est des choses qui sont non évaluables. Vous ne pourrez pas, on ne va pas dire telle personne n'est venue tel jour à telle action, mais pourtant c'est que c'est un travail qui est fait de maillage, qui est important, qui est nécessaire, surtout vu ce qu'on vit en ce moment.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Alors il n'y a pas d'évaluation à géométrie variable. La Maison des projets, elle a un coût pour les habitants de plus de 300 000 € par an. Il est assez logique qu'il y ait une évaluation régulière qui soit faite. Ça n'a absolument rien à voir avec ce que vous avez cité. Vous me demandez une évaluation de la cantine scolaire mise en place avec Poitiers un mois après que ce soit mis en place. La Maison des projets elle existe depuis 20 ans. Vous multipliez 20 ans par 300 000 € et vous vous dites quand même que les buxerollois, ils ont un peu le droit de savoir ce qui s'y passe. Et je suis désolé de vous dire que le social est un peu mon quotidien. Oui, professionnellement. Je suis désolé quand vous recevez un bilan ou une fois sur deux il y a marqué non évalué ou qu'on ne peut pas donner d'évaluation, c'est pas normal, c'est pas normal. Moi je ne fais pas un chèque et la collectivité ne fait pas un chèque de 300 000 € par an pour se satisfaire de ça. Je suis désolé. Alors je peux comprendre. Vous avez expliqué au précédent mandat que c'était un outil politique. Moi, je ne considère pas ça comme un outil politique. Je considère ça comme un outil au service des habitants, au service de l'intérêt général. C'est deux visions très différentes. Moi, je considère que la notion, en tout cas, ce n'est pas formulé de la même manière.

### Inaudible

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : La façon dont c'est dit, je n'avais pas la perception que ce soit tout à fait ça. Mais bref, ce que je vous dis, c'est que oui, on demande à la Maison des projets de nous dire un peu plus ce qu'elle fait. Il y a des choses que je trouve étonnamment évaluées et du coup c'est assez logique qu'à 300 000 € par an de budget. Il y a des services de la ville qui n'ont pas ces budgets là. On demande une évaluation régulière et c'est pour ça qu'on est en train de travailler sur la convention d'objectifs et de gestion. Oui, il faut que tu prennes un micro.

**Mathieu CHARTIER** : Oui, je me permets juste de préciser deux ou trois petites choses. J'ai quelqu'un que je connais bien, qui est ma femme, qui est comptable à la CAF. Ça nous arrive souvent de parler de la Maison des projets à la maison, forcément comme des conversations d'épouse à mari on se dit souvent : je ne sais pas trop ce qui se passe à la Maison des projets et je vous donne une réponse qui vient de ma femme, pas de moi. Elle me dit mais nous, on leur exige une évaluation. Donc il y a une évaluation qui est faite. Elle est exigée par la CAF s'ils veulent avoir un maintien des subventions et c'est elle qui finit par les payer. Donc je peux même vous le dire, il faut une évaluation. Et la CAF ne finance qu'à hauteur d'à peu près 20 25 % du montant global de ce que représente le coût pour la Maison des projets. Donc nous on va payer 75 % en gros, hein, je vais être sympa, c'est un peu plus 75 % de la MDP, on n'a rien le droit de demander. Et puis c'est difficile à évaluer. La CAF, elle, va demander 20 - 25 %, mais elle est capable d'avoir une évaluation. Alors je ne sais pas comment c'est possible. On ne doit pas vivre dans le même monde ou demander les mêmes évaluations, mais en tout cas je sais que c'est reçu à la CAF. Ça, c'est le premier élément.

Deuxième élément. Effectivement, là je vais dans votre sens, ce n'est pas simple à évaluer. Là dessus, je suis d'accord avec vous, ce n'est pas simple à évaluer. Par contre, il y a un test qui est très simple à faire. J'adorerais vraiment, j'adorerais, là

je vais faire un peu de la politique fiction, j'adorerais qu'on aligne 100 habitants qui habitent dans le quartier des Bizais juste à côté de la MDP. Et puis on va leur poser une question simple Vous allez voir, je vais aller loin, je suis un malade. Est ce que vous êtes capable de me décrire ce que fait la MDP? Pas plus loin que ça. Juste ça. Est ce que vous êtes capable de me décrire ce que faire la MDP? Alors je pense qu'on va être capable de vous dire : je sais qu'il y a des associations qui y sont hébergées, et puis une fois qu'on aura dépassé ça ... Je suis très pressé d'avoir des réponses parce que honnêtement, difficile de dire ce qui s'y passe Quand vous passez devant, vous avez une grande grille. Globalement, c'est ce qui ressemble plus à Vivonne. Et puis ensuite vous dites , je ne sais pas ce qui se passe là dedans. Donc, honnêtement, si vous demandez vraiment, je le dis sérieusement, alignez 100 habitants, demandez leur ce qui se passe à la MDP. Je pense qu'il n'y a pas un seul des 100 que vous allez interroger qui va être capable de vous dire 50 % de ce qui s'y passe réellement et le rôle de la MDP.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Du coup ce qui est important et en tout cas c'est là dessus qu'on souhaite travailler, c'est faire aller plus les gens à la MDP. On a fait des propositions, c'est rendre plus lisible et plus visible leur action parce qu'aujourd'hui, et c'est très bien aussi que ça se passe comme ça, beaucoup d'associations y vont parce qu'elles y trouvent des locaux. Il n'y a pas forcément d'existence de la vie associative. En tout cas, on a bien vu combien il y avait d'associations l'autre matin vraiment représentées. Une

Il y avait des élus, les Virouneux d'ô Bourg. A part ça, il n'y avait aucune autre association. C'est quand même un constat et il faut vraiment qu'on se pose cette question là. Moi je pense que voilà, il y a plein de choses à faire, il y a plein de choses qui sont en train d'évoluer avec l'arrivée du nouveau directeur et ça va plutôt dans le bon sens. Maintenant, il faut intensifier les choses, mais il faut aussi que la Maison des projets vive avec son temps. Il suffit de regarder les difficultés qu'ont certains centres sociaux. Je considère qu'on l'a mise dans un écrin sans prendre conscience des difficultés qu'il pouvait y avoir autour de nous. Tout simplement. Quand vous n'avez pas dans votre bilan annuel à gérer les fluides, vous ne vous posez pas la question du coût que ça représente, quand vous n'avez pas à vous poser la question d'une baisse de subvention alors que nous même, on a vécu la ville, une baisse de dotation, si on n'avait pas réagi à ce moment là, si vous n'aviez pas réagi à ce moment là, où en serions nous? La Maison des projets, elle a toujours été préservée de ça. Là, on demande un effort de 5 % et en plus on décide de mettre de l'investissement pour les accompagner. Enfin, je suis désolé, on peut avoir des points de vue différents, mais on peut aussi reconnaître ce qui est fait, même si c'est fait différemment. Oui, je vous écoute.

**Ludivine RIQUELME MARTINEZ** : Donc juste pour répondre à l'intervention de mon collègue, effectivement la CAF subventionne à 25 %, mais la CAF ne subventionne que certaines missions de la Maison des projets. Pas toutes. Attention, c'est normal qu'elle investisse moins aussi, qu'elle subventionne moins parce que ça investit pas sur toutes les missions bien sûr. Et puis je pense que de toute façon on n'arrivera pas à se rejoindre, Monsieur le Maire ce soir sur la vision qu'on a de la Maison des projets. A noter quand même, je pense que les gens qui connaissent la Maison des projets, je pense qu'il y en a plus que vous l'imaginez,

se souviendront que c'est la première fois que la subvention baisse pour la Maison des projets. C'est inédit, c'est historique. Je crois que ça ne s'était jamais fait.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Et que la subvention d'investissement augmente très fortement. C'est aussi historique et en comparaison, c'est même un peu différent parce que c'est sans commune mesure.

**Ludivine RIQUELME MARTINEZ** : Mais c'est pas pérenne.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : On fera chaque fois qu'il y aura besoin de faire des investissements.

**Ludivine RIQUELME MARTINEZ** : Oui, mais c'est pas pérenne. On le faisait aussi et ponctuellement, mais c'est le budget de fonctionnement qui est pérenne Monsieur le Maire, pas le budget investissement.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Est ce qu'il y a d'autres remarques, d'autres questions? J'en profite pour dire qu'on a deux collègues qui je pense vont aller travailler. Il faut que tu prennes un micro .

??? Disons que dans le contexte économique que nous connaissons, c'est très difficile maintenant de donner systématiquement des subventions pérennes. Parce que le pérenne, il faut que tout le monde y mette un peu du sien. Et voilà. D'une année sur l'autre, ça peut varier le pérenne, je crois que ce sera malheureusement de moins en moins courant quoi.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Qui est contre ? qui s'abstient? Adoptée. Il y a plusieurs collègues qui ont dû partir. Ignacio qui a dû partir et qui a donné pouvoir à Monsieur DEMONTEIL, Madame Louis qui je crois a donné pouvoir à Madame LECLERC, Madame Pasquet qui doit aussi nous quitter, qui a donné pouvoir à Gilles THINON, on va passer aux attributions subventions. Du coup, il n'y avait. Je sais, je ne vais pas toutes les lire. Est ce qu'il y a des questions et des remarques?

Je mets au vote. Qui est contre? Qui s'abstient? Adoptée

## Délibération n° 31

Attribution des subventions aux associations

Rapporteurs : **Madame DESJARDINS, Madame de VITRY d'AVAUCOURT, Madame LORGINER, Monsieur THINON**

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Je ne vais pas toutes les lire. Est-ce qu'il y a des remarques ? Des questions ? Je vais mettre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée

## Délibération n° 32

Attribution de la subvention aux coopératives scolaires

Lecture de la délibération : **Candice LORGNIER**

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Du coup, est ce qu'il y a des questions? Des remarques? Oui.

**Francette POPINEAU** : Je ne peux pas m'empêcher de taquiner en fin de soirée. Que n'avez vous pas répercuté les 4,5 % Les écoles auraient apprécié parce que tout a augmenté aussi. Et là, je le dis avec sérieux. C'est vrai que les fournitures scolaires, comme vous le savez, ont terriblement augmenté. Les transports scolaires, c'est extrêmement compliqué aussi. Je comprends bien la difficulté dans laquelle nous sommes, mais c'est vrai qu'on ne pourra pas maintenir non plus sur les coopératives scolaires le montant tous les ans, parce que si l'inflation continue à courir, ça va être très difficile aussi pour les écoles.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Pour tout le monde ça l'est.

**Francette POPINEAU** : Alors là, on partage pleinement

**Candice LORGNIER** : Vous parlez du transport, mais on l'a aussi, nous, au centre de loisirs. Donc les 4,5 % sont mis aussi dans le transport du centre de loisirs.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Est ce qu'il y a des questions ? Remarques?je vais mettre au vote . qui est contre? Qui s'abstient? Adoptée. On va passer aux questions du conseil municipal.

## Questions

**Ludovic DEVERGNE** : Merci Monsieur le Maire. On vous a envoyé seulement deux questions. Donc la première, c'est à quelle date la salle de Valvert sera ouverte pour les associations puisque les associations sont nombreuses à nous demander si ça va être rouvert à la fin de la saison de chauffage quand il n'y a plus besoin de chauffage.

**Françoise SULMON** : Alors, Valvert, on l'a fermé avant, au début de l'hiver pour des questions d'économie d'énergie. Il faut savoir que pour chauffer Valvert, il faut une cuve et demi pour l'hiver et qu'une cuve, ça vaut 6 000 €. Et comme ce n'est pas franchement bien isolé, on a beau chauffer, on a du mal à faire monter la température. Alors on l'avait fermé pour cette raison là. On l'a aussi fermé pour des raisons d'accessibilité. Le bâtiment est desservi par un escalier qui est dangereux. Il y a eu autrefois des chutes et j'ai moi même d'ailleurs eu quelques soucis avec l'escalier et puis l'accessibilité même du bâtiment, il y a des marches, les étages où on ne peut pas s'en servir parce que c'est difficilement accessible. Enfin bon, pour ces deux raisons là, on a fermé Valvert. Alors Valvert, on ne le réouvrira pas. Le petit scoop de ce soir, c'est qu'on va lancer un appel à projets. Sur le bâtiment, pas le parc, uniquement la maison et la petite maison de gardien. On va lancer un appel à projet. Il y aura un jury qui se réunira. Vous en ferez partie parce qu'on a besoin de vos idées aussi. Vous pouvez avoir les idées de tout le monde. Donc qu'est ce qu'il m'a dit, ?

Inaudible

Bon, j'arrête là parce qu'ils sont en train de se moquer de moi.

**Le Maire Gérald BLANCHARD** : Penses tu ! Allez, il y avait une deuxième question.

Un appel à projets pour connaître, pour redéfinir le devenir du bâtiment. Parce que nous on est bon, on peut avoir des idées, mais il y en a sûrement d'autres qui ont des idées auxquelles on n'a pas pensé. Donc il y aura un appel à projet public. Il y aura une commission, un jury et puis tout le monde y participera. Voilà, voilà, c'est ça. Oui, on peut dire ça comme ça. Voilà.



**Ludovic DEVERGNE** :Deuxième question, une question très simple, les travaux de voirie Cœur de ville ont débuté il y a un certain nombre de mois. À quelle date seront-ils définitivement achevés avec la réception administrative ?

**Bruno VIVIER** : 22 mars 2023

**Le Maire Gérald BLANCHARD** Merci! S'il n'y a pas d'autres questions, je donne rendez-vous aux habitants qui voudraient nous rejoindre. Donc vendredi à 19 h. On a parlé de budget toute la soirée, mais on refait une soirée pour en parler et pour présenter le budget. Donc le vendredi à 19 h ici même à la salle du conseil municipal. Pour ceux qui ne pourraient pas le suivre, ça sera diffusé en vidéo aussi. Mais la chaleur humaine, il n'y a que ça de vrai. Bonne soirée. Bonsoir.